

“ ON EN PARLE ”

Engager les transformations

“ DANS LES TERRITOIRES ”

Préoccupations et initiatives territoriales

“ ENSEMBLE ”

Des solutions au plus près des territoires



Spécial Printemps des Territoires 2024

# Des territoires + verts et + solidaires

© Parc Saint-Pierre Annais

**Construire  
ensemble  
les territoires  
de demain**



Credits photos: © iStock - Shutterstock.

La Banque des Territoires apporte des solutions de financement et d'accompagnement sur mesure à tous ses clients : collectivités locales, entreprises publiques locales, organismes de logement social et professions juridiques. Contactez-nous.

**L'intérêt général a choisi sa banque**

**banquedesterritoires.fr**



| @BanqueDesTerr



**Olivier Sichel,**

Directeur général délégué de la Caisse des Dépôts,  
directeur de la Banque des Territoires

**C**'est avec enthousiasme que je rejoins, ce 30 mai 2024, le Centquatre-Paris pour la 5<sup>e</sup> édition du Printemps des Territoires. C'est une formidable occasion de partager avec les partenaires et clients de la Banque des Territoires constats, réflexions et ambitions pour les territoires de demain, que nous souhaitons tous plus verts et plus solidaires.

Alors que le contexte financier est difficile, les enjeux ne manquent pas : il s'agit de réussir la transformation écologique et énergétique, de gagner en souveraineté et de répondre aux attentes sociales particulièrement fortes en matière de logement, de santé ou encore d'accès aux droits.

Depuis sa création en 2018, la Banque des Territoires s'attache à exercer ses missions au plus près des territoires et à accompagner tous les acteurs dans la mise en œuvre de leurs projets d'intérêt général. Elle soutient des projets partout en France, majoritairement sur ses domaines d'intervention historiques, mais reste attentive aux enjeux et aux besoins émergents pour adapter ses champs et modalités d'action.

Ainsi, fin 2023, la Banque des Territoires a identifié seize mesures phares sur lesquelles elle concentre son action à horizon 2028.

Huit de ces seize mesures prioritaires tendent à agir directement en faveur de la transformation écologique. D'importants moyens en ingénierie et en financement sont ainsi déployés pour accompagner l'adaptation des territoires aux effets du changement climatique, pour accélérer la réduction de notre empreinte carbone, mais également pour préserver les ressources naturelles et protéger le vivant.

Les huit autres mesures visent à améliorer la cohésion sociale et territoriale pour que chacun, en tout points du territoire, ait accès aux services de base (services publics, services de soins, accès aux droits et à la justice), puisse vivre, travailler, et vieillir dignement.

Il est important de mener de concert la transformation écologique et la réduction des fractures sociales et territoriales : ce sont, j'en suis convaincu, les deux faces d'un seul et même défi pour les territoires.

L'autre conviction forte que je souhaite partager avec vous est qu'il nous faut agir ensemble pour que cessent de s'opposer « fin du monde » et « fin du mois ». C'est ensemble, acteurs publics et acteurs privés, élus nationaux et élus des territoires, que nous saurons tout à la fois préserver notre environnement, répondre aux attentes de nos concitoyens et offrir à chacun la qualité de vie à laquelle il aspire.

C'est dans cet esprit que je vous invite à participer à l'édition 2024 du Printemps des Territoires, où toutes les idées sont les bienvenues et tous les débats sont permis !



## Localtis mag

est un support d'information-communication réalisé à l'occasion d'événements portés par la Banque des Territoires ou par ses partenaires.

Ce douzième numéro a été conçu pour la 5<sup>e</sup> édition du Printemps des Territoires, rendez-vous annuel de la Banque des Territoires et de ses clients et partenaires.

### Localtis Mag comprend 3 rubriques :

- « **ON EN PARLE** » pour faire le point sur l'actualité et alimenter la réflexion
- « **DANS LES TERRITOIRES** » pour illustrer le thème par des exemples d'initiatives locales
- « **ENSEMBLE** » pour mieux comprendre l'action de la Banque des Territoires grâce à des échanges, articles et exemples de réalisations

### Vous y trouverez :

- des articles récents de Localtis, le média en ligne de la Banque des Territoires, à retrouver sur [banquedesterritoires.fr/edition-localtis](https://banquedesterritoires.fr/edition-localtis)
- des billets d'experts de la Caisse des Dépôts publiés sur le blog [caissedesdepots.fr/blog](https://caissedesdepots.fr/blog)
- des exemples de réalisations de projets à retrouver sur [banquedesterritoires.fr](https://banquedesterritoires.fr)

# 1

## “ ON EN PARLE ” P.6

- Nouvelle baisse des émissions de GES ..... p.7
- Financer la TEE et les projets de territoires..... p.9
- Avis d'expert : le ZAN, une opportunité pour répondre à la crise du logement..... p.15
- Offre et solutions à la crise du logement ..... p.18
- IA au service des Français, réindustrialiser avec les citoyens, course au foncier, prélèvements et consommation d'eau..... p.21

## “ DANS LES TERRITOIRES ” P.29

- Des préoccupations différentes selon les régions ..... p.30
- Plan fraîcheur à Toulouse, nouvel horizon pour les zones commerciales, pénurie de logements dans les territoires d'industrie d'Auvergne-Rhône-Alpes ..... p.31, 32, 39
- Avis d'expert : résilience et métamorphose d'une friche à Toulon ..... p.34
- Entretien avec Florence Thibaudeau-Rainot, adjointe au maire du Havre sur le vieillissement. .... p.36
- Expériences Territoires : Creusot Monceau (71), Preignan (32), le Grand Narbonne ..... p.40

# 2

# 3

## “ ENSEMBLE ” P.44

- 16 mesures phares pour des territoires plus verts et plus solidaires ..... p.45
- 4 milliards d'euros pour l'eau ..... p.46
- Accompagner les trajectoires de sobriété foncière ..... p.49
- Financement de projets ..... p.50, 51, 55, 56, 58, 59
- Favoriser les mobilités durables et solidaires dans les villes moyennes..... p.53
- Prioréno Logement social ouvert à tous les bailleurs sociaux..... p.57

**“ ON EN PARLE ”**

**De nombreuses transformations s'imposent pour assurer un cadre de vie durable aux habitants du pays : décarbonation, adaptation au changement climatique, préservation des ressources, renforcement des souverainetés, accès au logement, aux services publics, aux soins, aux droits... Il convient d'agir vite, ensemble et à tous les niveaux - européen, national et territorial - pour mobiliser les compétences et les moyens nécessaires. Car, s'ils ne sont pas encore précisément chiffrés, les besoins financiers seront d'autant plus conséquents que ces transformations seront reportées.**



© Adobe stock

## NOUVELLE BAISSÉ DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE de la France en 2023 mais le plus dur reste à faire

📍 Publié le 21 mars 2024 par Anne Lenormand, Localtis avec AFP

**Le pays a émis 405 millions de tonnes de CO<sub>2</sub> équivalent (MtCO<sub>2</sub>e) en moyenne sur la période 2019-2023, selon la pré-estimation publiée ce 21 mars par le Citepa, l'organisme indépendant chargé de l'inventaire de la pollution carbone française. Sur un an, la baisse des émissions a été de 4,8 %. Une diminution due principalement à l'électricité décarbonée. Mais le prochain budget carbone devrait rehausser les ambitions pour s'aligner sur l'objectif européen de réduction des émissions d'ici 2030.**

**A**vec 405 millions de tonnes de CO<sub>2</sub> équivalent (MtCO<sub>2</sub>e) émises en moyenne de 2019 à 2023, selon la pré-estimation publiée ce 21 mars par le Citepa, l'organisme indépendant chargé de l'inventaire de la pollution carbone du pays, la France est en dessous de l'objectif de 422 MtCO<sub>2</sub>e/an sur cette période, fixée par sa dernière Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC). Après

avoir échoué à respecter son premier budget carbone (2015-2018), elle avait dû revoir ses ambitions à la baisse en 2019. Si elle est finalement parvenue, au vu des chiffres du Citepa, à tenir le cap de son actuelle SNBC, la marche à gravir est encore haute car il lui faut désormais s'aligner sur l'objectif européen de -55 % d'émissions d'ici 2030 par rapport à 1990 alors qu'elle en est aujourd'hui à -29 %.

### TOUJOURS DANS L'ATTENTE DE LA TROISIÈME STRATÉGIE NATIONALE BAS CARBONE

Très attendue sur ce point, la troisième version de la SNBC était imminente, mais le Premier ministre a finalement décidé mi-mars de relancer une



« grande consultation » publique sur cette stratégie ainsi que sur la loi de programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE). Ni les détails ni le calendrier ne sont encore connus. Mais la concertation s'annonce déjà musclée, notamment avec les ONG environnementales, dont plusieurs poursuivent une action en justice, « l'Affaire du siècle », pour contraindre l'État à rattraper les retards accumulés.

« Cette baisse des émissions est majoritairement due à des effets conjoncturels, malheureusement subis, principalement liés aux hausses des prix de l'énergie, et donc à une sobriété non choisie », a commenté Cyrielle Denhartigh, coordinatrice des programmes du Réseau Action Climat (RAC), qui fédère 37 associations. Le RAC réclame des « politiques publiques structurantes » pour rendre « pérennes » ces baisses : « lever les verrous au développement des énergies renouvelables », « encourager le développement des petits véhicules électriques » et « réformer la fiscalité du secteur aérien ».

## « RECORD » DE BAISSÉ DES ÉMISSIONS EN 2023

De son côté, l'exécutif se félicite d'avoir atteint 384,5 MtCO<sub>2</sub>e d'émissions nationales brutes en 2023, soit moins qu'en 2020 (392 MtCO<sub>2</sub>e), année marquée par la conjugaison de la crise du Covid et d'un hiver peu rigoureux. Le recul annuel de -4,8 % n'est pas aussi spectaculaire qu'en Allemagne mais constitue « un record » français (hors Covid), a salué le ministre de la Transition écologique. L'an dernier, la baisse n'avait été que de 2,7 % par rapport à 2021.

Les émissions comptabilisées incluent les activités sur le territoire, mais pas celles liées aux importations. La baisse générale est alimentée par le secteur de l'énergie (38 MtCO<sub>2</sub>e), avec « l'augmentation de la production d'électricité décarbonée », avant tout grâce au « retour d'une forte production nucléaire » (+41,5 TWh avec la remise en service de centrales), puis avec la hausse des productions hydroélectrique (+9,2 TWh), éoliennes et solaires (+15,2 TWh pour



© GISEL ROLLES - ABRAS-PEA

ces deux filières cumulées), note le Citepa. Avec - 6,3 MtCO<sub>2</sub>e, la baisse des émissions de GES du secteur de l'énergie a été de 14 % en 2023 par rapport à 2022.

Les émissions du secteur résidentiel-tertiaire (60 MtCO<sub>2</sub>e, -6 % par rapport à 2022) sont aussi très inférieures aux objectifs, sous l'effet de la poursuite « des comportements de sobriété des ménages et des entreprises » et des rénovations thermiques des bâtiments, d'un moindre besoin de chauffage grâce à la météo et de la hausse des prix de l'énergie. Pour l'industrie (67 MtCO<sub>2</sub>e, -8 % par rapport à 2022), le recul des émissions « s'explique principalement par des baisses de production », outre les efforts de décarbonation en cours.

## INQUIÉTUDE SUR LES TRANSPORTS

Le point d'inquiétude reste les transports, premier secteur émetteur avec 128 MtCO<sub>2</sub>e. Un déclin durable et l'effet de l'électrification ne sont pas encore visibles, malgré une reprise de la

baisse des émissions du secteur routier d'environ 3 % en 2023, alimentée par les hausses des prix des carburants et le recul du diesel. Côté aérien, les émissions ont explosé sur un an, sur les vols domestiques (+21 %), qui dépassent le niveau pré-Covid, comme sur les vols internationaux (+27 %, inférieur à 2019). L'estimation des émissions de l'agriculture et des déchets sera, elle, publiée en juin par le Citepa.

Pour évaluer la trajectoire climatique de la France vis-à-vis de l'accord de Paris, et son objectif de limiter le réchauffement mondial à 1,5°C, il faut encore prendre en compte l'absorption du CO<sub>2</sub> par les forêts, les prairies et les tourbières sur le sol français. En 2022, ces puits de carbone naturels n'ont capté que 16,9 MtCO<sub>2</sub>e au lieu des 41 millions prévus en moyenne dans la SNBC, selon l'Observatoire climat-énergie, développé par le RAC et l'Agence de la transition écologique (Ademe). Un déficit récurrent depuis 2015 lié aux sécheresses (renforcées par le changement climatique), aux incendies et aux maladies, qui ont accru la mortalité des arbres.●

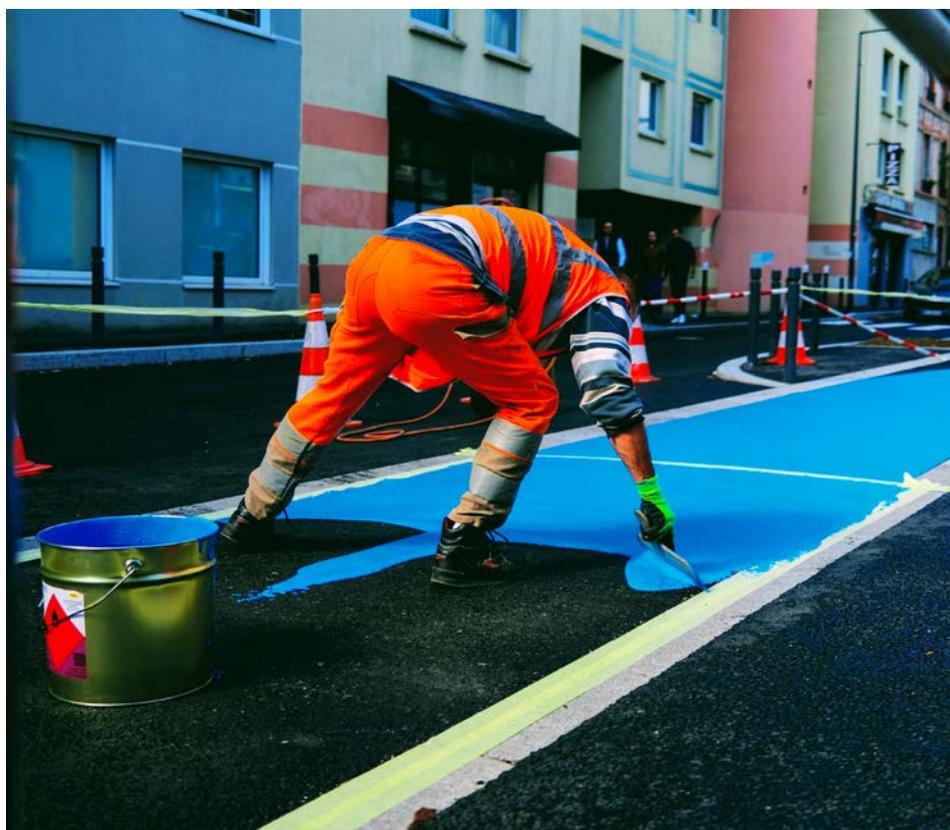
# COLLECTIVITÉS : les pistes de l'IGF pour stimuler les investissements dans la transition écologique

📍 Publié le 29 avril 2024, par Thomas Beurey, Projets publics pour Localtis

**Recours à la trésorerie et à l'endettement, réforme de la contractualisation, refonte de l'allocation des crédits de l'État qui lui sont consacrés... Dans un rapport commandé par le gouvernement dans le cadre de la revue des dépenses, l'Inspection générale des finances (IGF) formule ses recommandations pour amplifier l'investissement local dans la transition écologique.**

**S**i la France veut atteindre ses objectifs environnementaux, les collectivités territoriales devront investir près de 21 milliards d'euros par an dans la transition écologique d'ici à 2030, estime l'Inspection générale des finances (IGF), dans un volumineux rapport réalisé à la demande du gouvernement, dans le cadre des revues de dépenses. Cette étude avait été remise en octobre 2023, mais l'exécutif n'en a partagé les conclusions que tout récemment avec les représentants des associations d'élus locaux. Le rapport vient finalement d'être discrètement publié (sur le site de l'IGF).

Jusqu'à-là, des travaux de l'institut de recherche I4CE évaluait à près de 12 milliards d'euros par an jusqu'en 2030 les besoins d'investissement des collectivités nécessaires au respect des seuls objectifs de réduction des gaz à effet de serre - l'étude excluait la gestion des déchets, les réseaux d'eau et d'assainissement et la protection de la biodiversité.



## ABONDANTE TRÉSORERIE

D'après les fonctionnaires de l'État, le secteur public local devra dépenser près de 15 milliards d'euros par an pour la réduction des gaz à effet de serre, dont 7,2 milliards d'euros rien que pour la rénovation énergétique des bâtiments. 3 milliards d'euros d'investissements par an seraient nécessaires pour les transports en commun urbains et ferroviaires et 2,6 milliards d'euros pour les

pistes cyclables. Simultanément, les collectivités devraient consacrer 6 milliards d'euros à l'adaptation au changement climatique et à la préservation de la qualité de vie et des écosystèmes (dont 2,4 milliards d'euros pour le recyclage des friches et la renaturation et 2,2 milliards d'euros pour les réseaux d'eau et d'assainissement).

Les besoins d'investissement dans la transition écologique représentent au total « environ 40 % » du niveau des

dépenses d'équipement des collectivités territoriales (54 milliards d'euros en 2022). Une proportion très significative dont le financement nécessitera « *des choix de la part des exécutifs locaux* », souligne l'IGF, en mettant en avant un certain nombre de solutions et d'atouts. Les économies faites sur les dépenses « brunes » et la diminution (liée à la baisse des naissances) du nombre d'élèves dans les établissements sco-



lares vont donner un coup de pouce aux collectivités, pointe-t-elle par exemple. Les collectivités peuvent également puiser dans une trésorerie abondante (plus de 65 milliards d’euros en 2022). Si elles ramenaient leur trésorerie au niveau de 2015, elles pourraient mobiliser environ 20 milliards d’euros.

## « RATIONALISER LES APPELS À PROJETS NATIONAUX »

Du fait d’une situation saine, les collectivités ont aussi la capacité de s’endetter davantage. Par exemple, si, au regard des comptes de 2022, les communes et intercommunalités remontaient leur délai de désendettement à 5 années, elles pourraient mobiliser 23 milliards d’euros. D’autres marges de manœuvre peuvent aussi découler de certains choix, tels qu’une « *mutualisation plus poussée des équipements structurants*

*au niveau intercommunal* », ou une mise en œuvre renforcée de l’évaluation des décisions d’investissement (car celle-ci serait pour l’heure « *embryonnaire* »).

Selon l’IGF, l’État pourrait aussi soutenir l’investissement local en matière de transition écologique en mettant ses moyens en matière d’ingénierie à la disposition des collectivités les plus démunies dans ce domaine. De tels moyens d’expertise existent - notamment chez les opérateurs -, mais les élus locaux déplorent « *un manque de lisibilité* » de leur offre. La mission préconise donc qu’au plan local, « *l’ensemble de l’offre de l’ingénierie des agences de l’État soit sous le pilotage du préfet de département* ».

Véritable porte d’entrée de l’État vis-à-vis des élus locaux, les préfets auraient aussi pour mission de « *diffuser l’information sur les appels à projets et signer les décisions d’attribution de subventions aux collectivités* ». En effet, critiquant ces

appels à projets nationaux parce qu’ils favorisent les collectivités bien dotées en ressources humaines, la mission préconise « *une meilleure visibilité et une forte rationalisation* » de ceux-ci.

## REFONTE DES CONCOURS DE L’ÉTAT

La visibilité sur les financements de l’État offerte dans le cadre des contrats pour la réussite de la transition écologique (CRTE) est également à améliorer. Selon l’IGF, elle devrait être pluriannuelle – comme le demande Intercommunalités de France. En échange, les collectivités s’engageraient sur des objectifs de résultats en matière de transition écologique.

Par ailleurs, l’IGF estime que les dotations d’investissement de l’État « *peuvent être améliorées pour inciter les collectivités territoriales à investir davantage dans la transition écologique* ». À cette fin, elle préconise de fondre les différents crédits de l’État pour le soutien à l’investissement local dans seulement deux dotations. Consacrée à la transition écologique et « *contractualisée dans un CRTE* », la première serait allouée selon des critères dépendant de « *la performance énergétique des investissements* ». La seconde serait consacrée à la cohésion des territoires. « *Non contractualisée* », elle « *prendrait en compte les besoins des territoires dans leur variété, ainsi que la capacité financière des collectivités à mener à bien ces investissements* ».

Ce n’est pas tout. Trouvant beaucoup de défauts au Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) - c’est-à-dire le principal vecteur de soutien à l’investissement public local (plus de 6,4 milliards d’euros en 2022) -, l’IGF imagine sa réduction progressive au profit d’un abondement de la dotation de transition écologique. Deux autres scénarios complémentaires sont bâtis : l’affectation d’une partie des sommes à des collectivités en difficulté... et une restitution à l’État, qui ferait ainsi des économies. La proposition devrait susciter un tollé chez les élus locaux. ●





© Adobe Stock

# FONDS EUROPÉENS : les collectivités ne doivent pas négliger les prêts !

📍 Publié le 15 mai 2024, par Frédéric Fortin, Équipe communication pour Localtis

**Au cours d'un webinaire de «L'Europe des communes», la représentation de la Commission européenne en France a attiré l'attention des collectivités sur les différents instruments financiers dont elles peuvent bénéficier. Une option jugée encore insuffisamment exploitée.**

« **L'**Europe, ce ne sont pas que des subventions ! », rappelait naguère Philippe Laurent, président de l'Association française du conseil des communes et régions d'Europe (AFCCRE), en soulignant que c'est d'abord « un projet politique ». « L'Europe, c'est aussi des prêts », souligne de son côté Pierre Loaëc, chef de la représentation de la Commission européenne à Marseille, lors d'un webinaire organisé par le service « L'Europe des communes » de la Commission, précisément consacré aux « instruments financiers au service des projets des communes ».

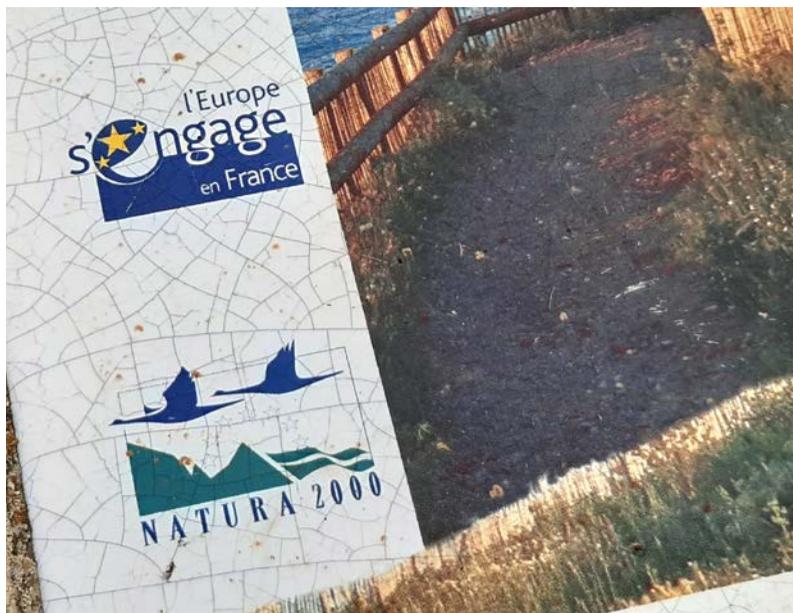
## DES INSTRUMENTS QUI NE BÉNÉFICIENT ENCORE QUE TROP PEU AUX COLLECTIVITÉS

Des instruments précieux « à l'heure où un mur d'investissements se dresse devant les communes et où les finances publiques sont particulièrement contraintes, y compris au niveau de l'Union européenne », pointe Sophie Barbier, directrice du département Europe au sein de la direction des relations institutionnelles, internationales et européennes de la Caisse des Dépôts. « Dans le cadre de la transition écolo-

gique, les collectivités doivent doubler leurs investissements », rappelle-t-elle.

Côté Union, « cela permet de réutiliser les fonds, offrant ainsi un plus grand levier avec une même somme initiale », vante Pierre Loaëc. À condition d'y avoir recours. Pierre Loaëc déplore que les autorités de gestion françaises ne se soient jusqu'ici « pas vraiment saisies de ces instruments au bénéfice des collectivités », leur usage restant selon lui « plutôt circonscrit au soutien aux PME et à l'innovation ». Des instruments financiers





qui peuvent prendre différentes formes : « principalement celle d'un prêt classique, d'une garantie permettant de négocier de meilleures conditions auprès d'un prêteur ou encore d'une prise de participation dans le capital », égrène-t-il, en insistant sur le fait que dans tous les cas, ils « ne s'adressent pas qu'aux grandes collectivités ».

## DIFFÉRENTES MODALITÉS

Concrètement, ces instruments sont déployés par différents intermédiaires – singulièrement la Banque européenne d'investissement (BEI) et la Banque des Territoires, précise Pierre Loaëc. Et Sophie Barbier de détailler les quatre modalités dont dispose la Banque des Territoires pour relayer les financements de l'Union.

- D'abord, la diffusion de ressources européennes, notamment dans le cadre d'un partenariat avec la BEI dont on a récemment célébré le dixième anniversaire. Soit via des financements intermédiés (prêts au secteur public, au secteur du logement social, contrats de rénovation thermique de logements sociaux), soit via des co-financements (verdissement des flottes de bus, programme d'aménagement urbain...). L'experte souligne elle aussi que ces divers outils sont accessibles à tous, ou

presque : « Deux tiers des projets reçoivent des prêts de moins de 1 million d'euros. » 36 % des prêts accordés l'ont d'ailleurs été à des communes et 28 % à des EPCI (15 % à des hôpitaux, 11 % à des départements et 2 % à des régions). Et de prendre l'exemple de l'aménagement d'un cabinet médical à Neulliac (Morbihan) ou de l'interconnexion de trois réseaux d'eau potable, dont celui de Carentan (Manche), tous deux financés dans ce cadre.

- Ensuite, l'amplification de programmes européens (ou « *blending* »). C'est notamment le cas avec le mécanisme Afif (pour « *Alternative fuels infrastructure facility* »), qui vise au déploiement de bornes de recharge électrique et de stations hydrogène. « L'avantage est un fort effet démultiplicateur, en permettant d'aller chercher d'autres financeurs, puisque les appels à projets de la Commission comportent des critères de maturité financière à satisfaire », explique Sophie Barbier. Parmi les récents bénéficiaires, figurent les projets d'électrification des opérations aéroportuaires au sol des aéroports de Roissy (portés par Aéroports de Paris) et de Nice-Côte d'Azur (portés par Aéroports de la Côte d'Azur) et le projet de déploiement de sept stations de ravitaillement en hydrogène renouvelable et d'une unité de production dans l'ouest de la France, le long du réseau

roulier RTE-T. Mais d'autres dispositifs similaires existent, notamment celui du mécanisme pour une transition juste.

- Autre modalité, l'accompagnement des porteurs de projet. C'est notamment le cas avec le déploiement de « PVD », dans le cadre du programme InvestEU. Un dispositif réservé aux collectivités « labellisées Petites villes de demain », qui vise à aider ces dernières à identifier et solliciter les sources de financements mobilisables et à « faciliter le passage à l'opérationnel ». « L'ambition est d'accélérer la concrétisation des projets de Petites villes de demain, d'améliorer la performance environnementale de leurs projets et de contribuer au renforcement des capacités d'ingénierie locale », indique Sophie Barbier. Et d'ajouter que « l'objectif est de conduire 450 missions d'ingénierie technique et financière dans ce cadre d'ici 2026 ».

- Enfin, le déploiement d'une offre grâce à la garantie communautaire, comme c'est le cas avec les prêts Renouvellement urbain et Relance tourisme que la Banque des Territoires déploie dans le cadre du programme InvestEU.

## LA PREUVE PAR L'EXEMPLE

Marc Rovigo, directeur général du syndicat mixte des transports en commun du Territoire de Belfort, souligne que c'est grâce à ces différentes modalités que peut être conduit le projet de décarbonation de la flotte de bus « Hydrogène Belfort » – via l'achat de 7, puis de 20 bus à hydrogène –, et « plus largement de développement d'une nouvelle filière – l'hydrogène – créatrice d'emplois dans un territoire centré sur l'automobile ». « Un bus hydrogène, c'est 700.000 euros environ, contre 280.000 euros pour un bus diesel. Grâce au Programme d'investissement d'avenir (PIA), dont la Banque des Territoires est opérateur, au CEF blending, dont la Banque des Territoires cautionne la viabilité du projet, et à un prêt de la Banque des Territoires, ainsi qu'à des aides de l'Ademe et du plan de relance, on a pu réduire la différence à un peu plus de 100.000 euros et rendre ainsi le projet possible. » ●

# UN PLAN À 100 MILLIARDS D'EUROS pour moderniser le réseau électrique

📍 Publié le 18 mars 2024 par Anne Lenormand, Localtis avec AFP

Le réseau électrique français devra subir des travaux de développement et de modernisation évalués à environ 100 milliards d'euros d'ici 2040, pour répondre à son vieillissement et à la transition énergétique du pays, selon le nouveau schéma décennal mis en consultation ce 14 mars par RTE, le gestionnaire du réseau à haute tension. Le même jour, Gabriel Attal a annoncé aux associations environnementales qu'une « grande consultation » sous l'égide de la Commission nationale du débat public allait être lancée sur la stratégie énergie et climat de la France alors qu'une précédente consultation, dont le compte-rendu n'a jamais été publié, avait été organisée l'automne dernier et que le projet de loi sur l'énergie a disparu des radars, après avoir été amputé de son volet programmatique.

**L**e prochain schéma décennal de développement du réseau (SDDR) « a pour but de garantir que le réseau public de transport d'électricité est adapté aux objectifs de politique énergétique fixés par l'État », a expliqué RTE dans ses documents mis en ligne ce 14 mars. Le schéma est mis en consultation jusqu'au 30 avril prochain, à l'attention notamment des industriels et des territoires. Les réponses doivent

être adressées par mail à l'adresse [rte-concerte-bp@rte-france.com](mailto:rte-concerte-bp@rte-france.com).

La dernière édition de ce document, en 2019, prévoyait un budget de 33 milliards d'euros jusqu'en 2035. Depuis, l'État a redéfini ses orientations, souligne le groupe public : relance du nucléaire, accélération des renouvelables en mettant l'accent sur l'éolien en mer et le solaire, réindustrialisation via le développement de zones industrielles bas-carbone.

## PROGRAMME DE RACCORDEMENTS « SANS PRÉCÉDENT »

« En première analyse, les perspectives d'investissements d'ici 2040 sont de l'ordre de 100 milliards d'euros, en intégrant le renouvellement des infrastructures (...) qui constitue



© Adobe stock

aujourd'hui le premier poste d'investissements de RTE », note le schéma. Parmi les grands travaux figurent la planification d'un programme de raccordements « sans précédent » (pour plus de 10 GW de production éolienne au large des côtes françaises entre 2032 et 2035, sans oublier les futurs réacteurs nucléaires) et le renforcement avant 2030 du réseau à très haute tension pour électrifier et accueillir de nouvelles industries dans les zones industrialo-portuaires (Dunkerque, Fos-sur-Mer, Le Havre-Port-Jérôme).

## RENOUVELLEMENT NÉCESSAIRE DES INFRASTRUCTURES

Le plan prévoit aussi la définition d'un programme de renouvellement des infrastructures, confrontées au changement climatique mais aussi au vieillissement (l'âge moyen des lignes aériennes est aujourd'hui de 55 ans et 20 % ont plus de 70 ans). Un autre enjeu concerne la résistance aux agressions physiques et informatiques extérieures, indique le groupe public. « Il n'est plus possible de différer les renforcements structurels sur le réseau au risque de ne pas pouvoir raccorder les projets », avertit-il.

Le gestionnaire du réseau à haute tension appelle également les acteurs (industries, énergéticiens) à anticiper pour mieux mutualiser les équipements, et souligne qu'il faudra « un plan industriel pour renforcer la capacité de l'industrie européenne en général, et française en particulier, à produire les matériels nécessaires avec une optique de passage à l'échelle ».

## STRATÉGIE ATTENDUE POUR 2025

RTE publiera cette année une proposition de SDDR tenant compte des retours de la consultation publique et présentant une ou des stratégies industrielles de référence. Puis les autorités compétentes seront saisies, indique-t-il : la Commission de régulation



de l'énergie pour valider la stratégie technico-économique et cadrer les investissements ; le ministre en charge de l'énergie pour vérifier la compatibilité avec les objectifs nationaux et analyser les enjeux de réindustrialisation ; la Commission nationale du débat public (CNDP) pour organiser la consultation du public sur la stratégie proposée et l'Autorité environnementale, qui se prononce sur l'analyse environnementale. La stratégie consolidée est attendue pour 2025.

## REPORT DU PROJET DE LOI SUR L'ÉNERGIE À UNE DATE INDÉTERMINÉE

À noter que pendant ce temps, la stratégie française pour l'énergie et le climat (SFEC), elle, n'est toujours pas arrêtée. Elle a été soumise à consultation publique l'automne dernier mais son compte-rendu n'a pas été publié. Annoncé en conseil des ministres pour début février, le projet de loi sur l'énergie avait in fine été amputé en janvier de ses objectifs de production par énergie et de réduction des émissions de carbone, avant de disparaître des radars, sur fond de difficulté pour le gouvernement à former une majorité au Parlement autour des sujets d'énergies. Pour expliquer ce report du volet programmatique de la loi, Bercy, qui a repris le portefeuille de l'Énergie, avait mis en avant une nécessité de « finaliser le travail de consultation sur notre stratégie pour l'énergie et le climat » et

de « trouver de nouveaux consensus ». Aujourd'hui le projet de loi est reporté à une date inconnue - il ne figure en tout cas pas à l'agenda parlementaire jusqu'à l'été.

## NOUVELLE CONSULTATION ANNONCÉE SUR LA STRATÉGIE ÉNERGIE ET CLIMAT DE LA FRANCE

Lors d'une réunion avec les associations environnementales qui s'est tenue ce 14 mars, Gabriel Attal leur a toutefois annoncé qu'une « grande consultation » sous l'égide de CNDP va être lancée sur la stratégie énergie et climat de la France. Elle portera sur « l'ensemble des deux plans, à la fois PPE (programmation pluri-annuelle de l'énergie) et SNBC (stratégie nationale bas carbone) », a indiqué Matignon à la presse, au lendemain de la rencontre. La PPE constitue la feuille de route énergétique du pays (quelles énergies, nucléaire et renouvelables, à horizon 2030 et 2035), et la SNBC, le plan pour réduire les émissions de carbone. « Le courrier de saisine partira prochainement », a affirmé Matignon, sans plus de détails ni sur le calendrier, ni sur l'organisation. « Ce qu'on attend maintenant c'est un portage politique de cette consultation par le Premier ministre et qu'il y ait un engagement à en tenir compte dans les documents finaux », a commenté auprès de l'AFP Anne Bringuault, responsable transition énergétique du Réseau action climat. ●

## AVIS DE L'expert

# LE ZAN EST UNE OPPORTUNITÉ pour répondre à la crise du logement !

par **Thomas Uthayakumar**, Directeur des Programmes et du Plaidoyer (FNH)  
**Rémi Guidoum**, Responsable biodiversité de la FNH

**Convaincues que transition écologique et justice sociale vont de pair, la Fondation pour la Nature et l'Homme (FNH) et la Fondation Abbé Pierre (FAP) ont rédigé un rapport conjoint inédit, combinant leurs expertises respectives. Partant du constat que le modèle d'aménagement actuel ne permet ni de protéger les sols et la biodiversité, ni de résoudre une crise du logement qui s'aggrave, ces deux Fondations voient dans la mise en œuvre de l'objectif Zéro Artificialisation Nette (ZAN) une opportunité de changer de modèle, au service d'une transition juste.**

### CONCILIER DEUX IMPÉRATIFS : ENVIRONNEMENT ET LOGEMENT

Entre 1982 et 2018, la superficie des espaces artificialisés a augmenté de 72 % en France métropolitaine alors que la population n'a crû que de 19 %. Ce sont ainsi plus de deux millions d'hectares (2,1 Mha) qui ont été consommés par l'urbanisation en moins de 40 ans. Si le rythme annuel de consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers (ENAF) a enregistré une baisse continue entre 2011 et 2015, passant de près de 31.000 ha à 21.000 ha, l'extension urbaine a depuis poursuivi son cours à un rythme quasiment stable, entre 21.000 ha et 22.000 ha/an. Pourtant, les sols sont des écosystèmes vivants indispensables et leur perte est irrémédiable tant les coûts et le temps nécessaire à la restauration de leurs fonctions écologiques sont importants. Les sols soutiennent l'ensemble des espèces terrestres, stockent du carbone, absorbent et filtrent l'eau et permettent les activités agricoles et sylvicoles dont nous avons besoin. Lutter contre l'artificialisation des sols est donc crucial.

Dans le même temps, les besoins en nouveaux logements sont considérables. En

France, 4,2 millions de personnes sont non ou très mal-logées<sup>(1)</sup>, en surpeuplement accentué, ou en inconfort grave. Autour de ce noyau dur du mal-logement, se dessine un ensemble beaucoup plus large de ménages avec divers degrés de fragilité face à la crise du logement. Environ 12 millions de personnes sont en situation de surpeuplement modéré, d'impayés de loyers et de charges, vivent dans des logements dégradés, dans des copropriétés en difficulté, ou sont fortement touchées par la précarité énergétique. Face à cette situation, la Fondation Abbé Pierre estime un besoin de production annuel d'au moins 400.000 logements pendant 10 ans, dont 150.000 logements sociaux, pour résorber le mal-logement, loger les ménages supplémentaires et détendre le marché immobilier.

### UN MODÈLE D'AMÉNAGEMENT ACTUEL GÉNÉRATEUR D'INÉGALITÉS SOCIALES

Au-delà de ses externalités environnementales négatives, l'artificialisation génère des problématiques sociales. En éloignant les lieux de vie des bassins d'emploi, l'extension urbaine renforce la dépendance à la voiture individuelle, qui concerne 5,3 millions de Français en 2022<sup>(2)</sup>, tandis que 3,6 millions sont en précarité carbu-



## AVIS DE L'expert



rant (cumulant des bas revenus, un budget carburant élevé et/ou des restrictions dans leurs déplacements). Ces difficultés touchent d'abord les catégories populaires, plus dépendantes à la voiture que les cadres : seuls 32 % des ouvriers du périurbain considèrent qu'ils ont le choix entre différents modes de transports, contre 46 % des cadres.

L'extension urbaine représente également un coût pour les collectivités : la création et l'entretien de voiries et réseaux (électricité, eau, assainissement, etc.) toujours plus étendus coûtent cher aux collectivités territoriales.

### REPENSER L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE SOUS LE PRISME DU ZAN

Le modèle d'aménagement actuel basé sur l'extension urbaine et l'artificialisation des sols a des conséquences néfastes sur les écosystèmes (destruction des habitats naturels, rupture des continuités écologiques, dégradation de la vie du sol, perturbation des cycles de l'eau et du carbone, etc.), sur la souveraineté alimentaire (perte de surfaces agricoles) et n'a pas permis de résorber la crise du logement. Il est donc primordial de poser les bases d'un changement de paradigme en renouvelant la manière dont la société occupe l'espace. L'objectif Zéro artificialisation nette (ZAN), qui suppose de diviser par deux le rythme d'artificialisation d'ici 2031 par rapport à la période 2011-2021 et d'atteindre la neutralité d'ici 2050 constitue une opportunité pour répondre à ce double enjeu social et environnemental.

“ Il est primordial de poser les bases d'un changement de paradigme en renouvelant la manière dont la société occupe l'espace. ”

### UNE PALETTE DE LEVIERS POUR RÉDUIRE L'ARTIFICIALISATION ET LE MAL-LOGEMENT

En croisant témoignages de terrain et données statistiques, la FNH et la FAP ont identifié trois grands modes d'action dans lesquels les collectivités peuvent s'engager afin de réduire l'artificialisation, améliorer l'accès au logement, mais aussi proposer une offre de logements plus variés répondant mieux aux attentes des Français.

Tout d'abord, éviter d'artificialiser en utilisant mieux le bâti existant : il s'agit par exemple, de résorber la vacance des logements (1,2 million logements vacants de longue durée), des bureaux et de mieux réguler les résidences secondaires (près de 10 % du parc de logement) pour renforcer l'offre de logements à l'année. Pour y parvenir, nous proposons par exemple d'instaurer une taxation progressive en fonction du nombre de biens détenus (10 % des propriétaires détiennent la moitié des résidences secondaires) et accroître les aides à la rénovation pour les propriétaires





Thomas Uthayakumar



Rémi Guidoum

modestes (isolation thermique, etc.). C'est aussi l'occasion pour certains territoires de réfléchir au parcours résidentiel de leurs habitants. De nombreux logements sont en situation de sous-peuplement (23 % des ménages), avec 3 pièces ou plus que la normale, et sont inadaptés aux personnes qui les habitent, notamment les personnes âgées. Faciliter la mobilité des habitants vers des lieux de vie agréables et adaptés à leurs besoins permettrait de réduire les besoins de construction de logements pour les familles.

En parallèle, réduire l'artificialisation en construisant des logements pas ou peu consommateurs d'espaces naturels, agricoles ou forestiers. Il s'agit notamment de mobiliser les interstices de quartiers peu denses pour créer de nouveaux logements, commerces et services sans dégrader le cadre de vie et de s'appuyer sur le recyclage des friches tout en améliorant l'accès aux espaces verts et les trames écologiques.

Il faut également renforcer les outils de maîtrise des prix de l'immobilier et du foncier. Ce mode d'action passe par un soutien plus fort au secteur du logement social et par un renforcement des outils de maîtrise des prix : encadrement des loyers pour toutes les communes tendues qui souhaitent le mettre en place, lutte contre la rétention foncière, accès au foncier pour les acteurs du logement abordable, etc.

### LE LOGEMENT SOCIAL, UN OUTIL CLÉ DE LA RÉDUCTION DE L'ARTIFICIALISATION

Le logement social, principalement réalisé sous forme d'habitat collectif consomme moins de foncier que l'habitat individuel. Pour rendre compte des ordres de grandeur, rappelons que sur la période 2005-2013, les nouveaux logements collectifs ont consommé en moyenne 437 m<sup>2</sup> par logement, contre 1 142 m<sup>2</sup> par logement en individuel<sup>(1)</sup>. De plus, la réglementation du logement social garantit que le logement soit occupé à titre de résidence principale ce qui limite la multiplication des résidences secondaires, source d'artificialisation des sols. En outre, les niveaux de vacance et de sous-occupation tendent à être plus bas dans le secteur du logement social que dans le secteur privé, ce qui maximalise l'intérêt des logements construits. ●

<sup>(1)</sup> Estimation de la Fondation Abbé Pierre

<sup>(2)</sup> Fondation pour la Nature et l'Homme, Précarité-mobilité : quelle est la situation dans les zones périurbaines ?, mai 2023

<sup>(3)</sup> Caractérisation des espaces consommés par le bâti en France métropolitaine entre 2005 et 2013 - Les acteurs économiques et l'environnement | Insee

## LES AUTEURS

**Thomas Uthayakumar**, Directeur des Programmes et du Plaidoyer (FNH)

Spécialiste des enjeux de durabilité des systèmes alimentaires, il a notamment travaillé sur les prospectives agricoles, la lutte contre la déforestation importée et les performances économiques et sociales de l'agroécologie. En rejoignant la FNH, Thomas a intégré les enjeux de mobilité durable et de préservation de la biodiversité dans ses travaux. Il coordonne également la stratégie de plaidoyer de la Fondation. Son expertise s'est forgée dans les milieux de la recherche, des institutions internationales, du secteur industriel et des ONG.

**Rémi Guidoum**, Responsable biodiversité de la FNH

Responsable biodiversité de la FNH, il travaille en particulier sur les questions d'aménagement durable des territoires, en particulier autour de la mise en œuvre de l'objectif Zéro artificialisation nette (ZAN) instauré dans la loi Climat et Résilience. Ses travaux se sont notamment concentrés sur l'articulation entre lutte contre l'artificialisation des sols et lutte contre le mal-logement, en partenariat avec la Fondation Abbé Pierre (cf. rapport publié en mars 2024). Il a également co-rédigé un article sur l'intégration de la qualité des sols dans les politiques de sobriété foncière avec des chercheurs de l'Inrae de Dijon et de l'Université Lyon III (juillet 2023).

VOIR LA TOTALITÉ DE L'AVIS DE L'expert  
SUR LE BLOG CAISSE DES DÉPÔTS  
[WWW.CAISSEDESDEPOTS.FR/BLOG](http://WWW.CAISSEDESDEPOTS.FR/BLOG)

# L'ANCT VEUT ADAPTER SON OFFRE à la crise du logement

Auditionné par la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable du Sénat le 30 avril 2024, Stanislas Bourron, directeur général de l'ANCT, s'est dit marqué par le poids du logement dans les préoccupations des élus. Un sujet sur lequel l'agence compte renforcer son offre. Après avoir dressé un bilan de son action au terme de quatre ans d'existence, il a aussi déclaré vouloir poursuivre les efforts réalisés pour mieux la faire connaître, avec un nouvel « ANCTour » qui sera organisé en Occitanie, le 11 juin. Les Contrats pour la réussite de la transition écologique (CRTE), objet d'une circulaire du 30 avril, doivent être utilisés à présent « pour tracer une stratégie à moyen terme pour chaque bassin de vie », a-t-il par ailleurs défendu.

📍 Publié le 3 mai 2024, par Emilie Zapalski pour Localtis

**2** 458 communes labellisées Villages d'avenir, accompagnées par 120 chefs de projet et une seconde vague à venir, 1 600 communes intégrées dans le cadre de Petites villes de demain (PVD) dotées de 3 milliards d'euros, 2.700 maisons France services en place et 300 supplémentaires d'ici 2026, avec un budget passé à 60.000 euros d'ici 2026... Lors de son audition devant les sénateurs de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable le 30

avril 2024, Stanislas Bourron, directeur général de l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), a dressé un nouveau bilan de son action, quatre ans après sa création. Dans la lignée d'un rapport de la Cour des comptes concluant à la nécessité de consolider l'outil, il a dressé la liste des mesures prises pour améliorer son fonctionnement, notamment pour plus de proximité. Pour appuyer les préfets de département, les délégués territoriaux de l'ANCT, « nous avons doublé les équipes de chargés de mission territoriaux, a ex-

pliqué Stanislas Bourron. « Nous avons maintenant une vingtaine de personnes en soutien exclusif des préfets, pour travailler sur l'ingénierie de proximité ».

## UN NOUVEAU ANCTOUR EN OCCITANIE À PARTIR DU 11 JUIN

Après une réunion en présentiel organisée en octobre 2023, une circulaire du 28 décembre 2023 fournit à ces préfets les grandes orientations. « Ils n'avaient pas eu de messages spéci-



« fiques depuis mai 2020 », a souligné le directeur général de l'ANCT. Des guichets uniques de l'ingénierie ont aussi été déployés dans les deux tiers des départements. Et les crédits consacrés à l'ingénierie ont été doublés dans le cadre de la loi de finances pour 2024, avec 20 millions d'euros de plus pour 2024.

## “ Les élus travaillent depuis longtemps dans le sens d'une sobriété foncière ”

Les équipes de l'ANCT s'efforcent également de mieux faire connaître leur structure, pour améliorer son accès et la compréhension de son action. Les sénateurs avaient fait état d'un déficit de notoriété dans leur rapport publié en février 2023. Un nouvel ANCTour est prévu dès le 11 juin en Occitanie. « Plus globalement, nous prévoyons une refonte de tous nos outils de communication », a indiqué Stanislas Bourron, précisant que le tour organisé en mai 2023 à Paris avait remporté un vif succès. L'idée est d'aller au plus près du terrain, avec un déplacement dans les départements. Cinquante d'entre eux ont d'ores et déjà reçu la visite des équipes de l'agence.

### LE LOGEMENT, SUJET DE PRÉOCCUPATION MAJEUR DES ÉLUS

Parmi les questions qui sont remontées lors de ces déplacements sur le terrain : le logement. « Un des points qui me marquent, c'est le sujet de l'habitat, du logement, et cela concerne tous les types de communes, des plus grandes aux plus petites », a détaillé le directeur général de l'ANCT. « Le sujet est complexe, cela prend du temps et nécessite une ingénierie spécialisée et des outils juridiques à retravailler. On a sans doute à continuer à faire des efforts de ce côté-là. Si on est dans une logique de densification de l'habitat, donc d'une reconquête de l'existant,



© MICHÉ GALLARD - REA - Caisse des Dépôts - 2021

*il faut remettre sur le marché des logements existants. Il y a dans certains territoires des foncières ou des SEM qui agissent mais dans un certain nombre d'endroits, il n'y a pas d'outils.* » Pour Stanislas Bourron, les élus travaillent depuis longtemps dans le sens d'une sobriété foncière, et cela même avant le Zéro artificialisation des sols (ZAN), face à un modèle de déploiement vers la périphérie qui n'est plus soutenable. « Il faut réinvestir les cœurs de ville, des logements souvent vacants, des friches commerciales... Les élus le font, nous ne faisons que les aider ; leur territoire est truffé d'espaces à réinvestir, ils le font déjà du ZAN », a-t-il souligné, prenant exemple sur les territoires pilotes de la sobriété foncière, une expérimentation lancée dans le cadre du programme Action Cœur de Ville (ACV) fin 2020 pour lutter contre l'étalement urbain, dont les restitutions sont très positives.

### UNE STRATÉGIE À MOYEN TERME À TRAVERS LES CRTE

« Mais il faut une planification », a affirmé Stanislas Bourron. C'est l'objet d'une nouvelle circulaire sur les Contrats pour la réussite de la transition écologique (CRTE) signée le 30 avril 2024, comme annoncé par Dominique Faure, ministre déléguée chargée des collectivités locales et de

la ruralité, lors de son audition au Sénat sur l'efficacité des COP régionales. Ces contrats - que la ministre nomme à présent les contrats pour la « réussite » de la transition écologique - lancés en 2021 pour organiser la déclinaison du plan de relance, n'ont pas donné les résultats escomptés. Un rapport publié le 13 mars 2023 rédigé par les grandes inspections a même dressé un bilan sévère, proposant de les recentrer sur la transition écologique. La circulaire en question sera publiée « dans les prochains jours », a indiqué Stanislas Bourron. Selon lui, il s'agit de les utiliser à présent « pour tracer une stratégie à moyen terme pour chaque bassin de vie ». L'ANCT prévoit un outil informatique permettant de suivre et de faire vivre ces CRTE. « L'agence sera totalement mobilisée sur le sujet », a assuré son directeur général.

Autre préoccupation : gérer les « trous dans la raquette ». « Les grands programmes ne couvrent pas toutes les communes », a confirmé Stanislas Bourron, « mais on peut accompagner des communes en dehors des programmes, même sur des sujets très compliqués, pour des métropoles, avec un taux de financement faible, ou des petites communes de moins de 3.500 habitants, pour lesquelles on finance à 100 % l'ingénierie. » ●

# LES EPL À LA RECHERCHE DES SOLUTIONS à la crise du logement

La Fédération des entreprises publiques locales (FedEpl) organisait le 3 avril à son siège à Paris une journée de réflexion autour du thème « *La relance de la construction passe par le local* » lors de laquelle certains acteurs ont avancé leurs solutions pour relancer la production.

📍 *Publié le 4 avril 2024  
par Raphaël Richard,  
JCPmedia pour Localtis*



© Jean Lenoir - Caisse des Dépôts - 2022

« **I** est important que la voix des EPL puisse se faire entendre dans le débat sur la construction de logements », a fait valoir Gaylord Le Chéquer, vice-président de la FedEpl, en ouverture de la journée. Un des objectifs de l'événement était de « *dresser le panorama des solutions pour faire face à la situation* », a-t-il affirmé, rappelant la « *crise violente* » rencontrée par le secteur du logement l'an passé avec 373.100 logements autorisés (-23,7 %).

Une « *chute brutale de l'activité* » qui n'avait pas été vue depuis le début des années 2000, a indiqué Clément Lecuire, directeur général CDC Habitat. Si les causes de ce phénomène ont plusieurs natures, a expliqué ce dernier, la hausse des taux d'intérêt a participé significativement à la « *contraction très forte de la demande* ». Les prix n'ayant pas été adaptés du fait des coûts du foncier et de la construction qui ont augmenté, « *l'ajustement s'est fait par le volume des ventes* », a-t-il ajouté. « *La brutalité du retournement a surpris tout le monde* ».

Face à la crise, les institutions ont déployé plusieurs démarches. Action Logement a notamment mis en œuvre un plan de rachat aux promoteurs de près de 30.000 logements principalement intermédiaires,

ce qui a « *permis de limiter l'hémorragie* », a remarqué Koumaran Pajaniradja, directeur général d'Action Logement. CDC Habitat a aussi procédé à de telles acquisitions. Deux autres leviers ont été activés par Action Logement : un plan de décarbonation « *intensif* », afin de porter l'ensemble de son parc à l'étiquette C en 2030, ce qui représente 30 à 35.000 réhabilitations par an ; un accompagnement des locataires qui subissent une chute du taux de rotation.

Malgré la conjoncture, il n'y a pas eu de nouvel organisme de logement social entré en surveillance par la Caisse de garantie du logement locatif social (CGLLS), a signalé sa présidente Maryse Prat, démontrant la « *résilience du secteur* ». Avec les évolutions du secteur, la CGLLS a « *adapté ses outils d'analyse : nous regardons désormais la zone géographique, l'organisation capitalistique et la gestion de l'organisation* », a détaillé Maryse Prat, qui a signifié l'importance de l'usage de l'outil Visial et de la mise en place d'une comptabilité analytique par les organismes.

## DES OUTILS À MOBILISER

« *Comment va-t-on produire et développer une offre nouvelle compte tenu*

*du contexte de la rareté du foncier et d'une envie de construction qui s'est éteinte dans les territoires ?* », a questionné Clément Lecuire. Différents outils récents peuvent participer à répondre à la crise, selon les intervenants. Ainsi, la foncière de transformation immobilière créée en 2019 par Action Logement permet à des opérations d'aboutir, a indiqué le directeur général. La loi sur l'habitat dégradé qui vient d'être adoptée ou celle en cours d'examen sur la transformation de bureaux en logements, de même que le bail réel solidaire, peuvent également apporter des solutions aux acteurs locaux. « *La transformation de fonciers déjà artificialisés, par exemple des petites friches foncières* », constitue « *une manière de répondre à la demande de logements* » en réduisant la pression sur le foncier, a observé Clément Lecuire.

« *On ne pourra pas remporter la bataille du logement abordable en gardant les recettes anciennes* », a relevé en conclusion Koumaran Pajaniradja. « *Les taux ne baisseront pas [au point où ils étaient il y a deux ans], donc il faut imaginer un nouvel équilibre.* » ●

# Le gouvernement ambitionne de mettre **L'IA AU SERVICE DES FRANÇAIS**

À l'occasion du 8<sup>e</sup> comité interministériel de la transformation publique (CITP), Gabriel Attal a décliné trois ambitions : « *mettre l'IA au service des Français, débureaucratiser l'administration et ramener les services publics sur le terrain* ». De sa longue série d'annonces, on retiendra le déploiement d'Albert, une IA 100 % française et souveraine, l'ouverture de nouveaux espaces France services dans 300 villes moyennes d'ici 2026, des guichets uniques « ingénierie » et « dotations » pour les collectivités et l'extension du vote par procuration en ligne aux prochaines élections locales et nationales.

📍 *Publié le 23 avril 2024, par Virginie Fauvel, Localtis*

« **O**sons mettre l'IA au service des Français. Débureaucratisons l'administration et simplifions les quotidiens », a affirmé ce 23 avril le Premier ministre lors de sa visite dans une maison France services à Sceaux, dans les Hauts-de-Seine, qui utilise déjà une IA générative 100 % française. Gabriel Attal a effectué ce déplacement après avoir réuni une quinzaine de ministres à Matignon pour un 8<sup>e</sup> comité interministériel de la transformation publique (CITP). Alors que le 7<sup>e</sup> CITP en mai 2023 avait mis le cap sur l'accueil té-

léphonique, le nouveau point d'étape mise donc sur l'intelligence artificielle pour transformer les services publics.

## LES PROJETS DÉPOSÉS EN DREAL « PRÉ-INSTRUITS PAR UNE IA »

L'administration fiscale va déployer une IA 100 % française nommée Albert, conçue par la direction interministérielle du numérique (Dinum), « pour rédiger les réponses aux 16 millions de demandes annuelles en ligne », a-t-il précisé. Des expérimentations

concluantes avaient déjà été menées. Chaque réponse sera néanmoins validée ou modifiée le cas échéant par un agent. « *Mais l'analyse de la réglementation sera automatisée, les réponses drastiquement accélérées et le travail des agents rendu moins pénible et plus intéressant* », a-t-il plaidé.

De même, 4.000 projets environnementaux déposés chaque année dans les directions régionales de l'environnement (Dreal) seront désormais « *pré-instruits par une IA* », comme des projets de parcs éoliens ou d'aménagements urbains.



Visite de Gabriel Attal à la maison France services de Sceaux le 23 avril.

Cette IA servira aussi « *dès la fin de l'année* » à automatiser la retranscription d'audiences judiciaires, le dépôt de plaintes ou les comptes rendus médicaux. Elle sera également mise au service de la détection des feux de forêts ou de la gestion RH des fonctionnaires.

Pour les étudiants, l'IA Aristote, lancée fin 2023, proposera à partir de supports d'enseignement des quiz et des évaluations adaptées pour améliorer le taux de réussite en licence. Les étudiants en situation de handicap bénéficieront de 3.000 heures de cours grâce à la conversion du son des vidéos en sous-titres.

## DÉBUREAUCRATISER À TOUS LES ÉTAGES

Depuis mi-avril 2024, il est possible, pour peu que l'on dispose d'une carte d'identité nouvelle version au format carte bancaire, de donner sa procuration aux élections européennes du 9 juin 2024 en ligne, sans avoir à se déplacer en commissariat ou en brigade de gendarmerie. Après l'expérimentation de la procuration de vote en ligne pour les élections européennes de juin 2024, ce 8<sup>e</sup> CITP annonce que le dispositif sera étendu à l'ensemble des élections locales et nationales dès les municipales de 2026.

Autre annonce notable : la dématérialisation des 40.000 dossiers de demandes de subventions des collectivités, traités par 400 agents dans les services déconcentrés. Ils seront désormais dématérialisés et simplifiés en appliquant le principe « *dites-le-nous une fois* » dans les relations entre l'État et collectivités d'ici 2025.

Fin 2024, les collectivités disposeront d'un guichet unique « *ingénierie* » pour mieux accompagner les collectivités

## “ L'IA servira aussi à automatiser la retranscription d'audiences judiciaires, le dépôt de plaintes ou les comptes rendus médicaux. ”

rurales ou de petite taille dans la réalisation de leurs projets. Il est également prévu d'accroître la lisibilité des dotations d'investissement de l'État à destination des collectivités territoriales, en 2025, en créant un guichet unique des dotations de l'État<sup>(1)</sup>. Des points qui avaient été mentionnés le 4 avril par Dominique Faure présente aux côtés de Gabriel Attal lors du premier anniversaire de la charte en faveur de la simplification des normes signée entre le gouvernement et le Sénat [...].

## BOURSE SCOLAIRE AUTOMATIQUE

Pour lutter contre le non-recours aux droits sociaux, l'administration utilisera à partir de septembre 2024 les données fiscales pour proposer directement une bourse scolaire (pour les collégiens et lycéens) aux 1,5 million de familles qui y ont droit, sans aucune démarche de leur part.

Le gouvernement souhaite également poursuivre « *l'approche par moment de vie* » autour de deux nouvelles priorités : « *je deviens parent* » et « *je scolarise un enfant* ». À compter de la rentrée 2025, plus aucun état civil déjà connu de l'administration ne sera à remplir par les parents d'élèves dans les dossiers d'inscription ou de réinscription.

Autre objectif : 30 opérateurs « *essentiels de l'État* » devront atteindre un taux de

décroché téléphonique de 85 %, sachant qu'il est aujourd'hui de 53 %. Lancé en 2023, le « *Plan téléphone* » a permis en un an de faire en sorte que 57 % des administrations « *cœur de cible* »<sup>(2)</sup> atteignent un taux de décroché égal ou supérieur à 85 %, contre 16 % en 2021.

Enfin, devant la complexité de l'administration, un audit va être lancé, « *ministère par ministère, pour passer en revue l'intégralité des contenus en ligne et des formulaires* » et rendre le langage administratif « *intelligible, accessible* ». Ce programme s'intitule « *parlez-nous français* ».

## « JUSQU'À 3.000 MAISONS FRANCE SERVICES D'ICI 2027 »

Gabriel Attal a également annoncé l'ouverture de nouveaux espaces France services, qui permettent aux usagers de se faire aider dans la plupart de leurs démarches administratives, dans 300 villes moyennes d'ici 2026. Le territoire devrait ainsi compter « *jusqu'à 3.000 maisons France services d'ici 2027* », subventionnées chacune à hauteur de 40.000 euros en 2024, a détaillé Matignon. Le montant de subventions de l'État pour les années 2025 et 2026 n'est en revanche pas arrêté.

Un « *nouveau bouquet de services* » y sera proposé : les conseillers France services pourront désormais aider les Français à réaliser leurs démarches auprès de l'Urssaf ou du régime de retraites complémentaires Agirc-Arrco. ●

## “ Le territoire devrait compter jusqu'à 3.000 maisons France services d'ici 2027 ”

<sup>(1)</sup> DSIL-DSID-DETR-DPV

<sup>(2)</sup> Aujourd'hui 10 administrations proposent des rendez-vous téléphoniques à leurs usagers : France Titres, Cnaf

# « LA RÉINDUSTRIALISATION DOIT SE FAIRE AVEC LES CITOYENS », martèle l'Académie des technologies

📍 Publié le 23 janvier 2024, par Michel Tendil, Localtis

La réindustrialisation ne sera pas possible sans une implication sincère des citoyens, estime l'Académie des technologies, dans une note présentée le 22 janvier. Ce qui suppose de la part des entreprises « *beaucoup d'empathie* » et de s'appuyer sur le « *terreau local* ». En outre, le pays devra relever quatre défis : l'énergie, l'excellence numérique, les compétences et l'accès aux intrants.



© Laurent GRANDJULIOT-REA

**L**oin des incantations, la « *réindustrialisation* » ne réussira qu'à un certain nombre de « *conditions indispensables* », estime l'Académie des technologies, dans une note présentée lundi 22 janvier, rappelant que la France a perdu 3 millions d'emplois industriels en 40 ans et se situe à la 22<sup>e</sup> place sur 27 en taux d'emploi industriel au sein de l'Union européenne. Son nouveau président, Patrick Pélata,

ex-directeur général délégué de Renault, a fait part de ses « *convictions* » à la presse. « *La réindustrialisation doit se faire avec les citoyens* », a-t-il martelé. Et selon lui, la France est bien « *équipée* » avec la loi Barnier qui a instauré la commission nationale du débat public imposant une consultation pour tout investissement supérieur à 300 millions d'euros. Pour les entreprises, la question est de « *s'en emparer avec sincérité* », en impliquant en amont

des projets les élus, les citoyens, les associations, les syndicats, les lycées, les universités... Ce qui suppose « *beaucoup d'empathie* », « *d'écoute des attentes, des inquiétudes et des spécificités* », d'accepter une démarche participative pour adapter éventuellement le projet en amont... Par ailleurs, « *il faut travailler avec une logique d'écosystème* », a-t-il souligné. Grandes entreprises,



ETI, PME, start-up, laboratoires de recherche, universités, formation continue, cet ensemble doit fonctionner en « *terreau* » au niveau local, en lien avec les collectivités locales et l'État.

### « IL YA UN DEVOIR D'EXPLICATION »

L'Académie des technologies se montre particulièrement soucieuse du problème de « *l'acceptabilité* » sociale des projets de réindustrialisation à l'heure des grandes transitions. « *Il y a un devoir d'explication* », a estimé Patrick Pélat, avec le besoin d'un « *meilleur débat national sur la transition énergétique, écologique et numérique en cours* ». Il faut, selon lui, « *aider ces débats à devenir plus rationnels* » car « *c'est le doute qui bloque l'action* ». « *Il est très important de prévenir, informer longtemps à l'avance, il est important que les gens en face sentent qu'on parle vrai, qu'il n'y a pas de tabou* », a abondé Dominique Vernay, président honoris causa de l'Académie. Et les académiciens de louer à cet égard le travail de vulgarisation de Jean-Marc Jancovici, responsable du Shift Project et auteur de la BD à succès « *Un monde sans fin* ».

Pour l'Académie, « *nul besoin d'être bon partout* », mais « *il faut l'être sur des maillons critiques* » des filières. Seulement la réindustrialisation suppose de surmonter quatre grands défis. « *Sans énergie, sans excellence numérique, sans compétences et sans intrants, il n'y aura pas de réindustrialisation* », a développé Patrick Pélat, appelant à « *accélérer le développement des énergies décarbonées* ». Sur les 1.700 Twh que représente la consommation énergétique du pays, 1.100 proviennent des énergies fossiles. Part qui doit être ramenée à zéro d'ici à 2050. Or, l'électrification des usages parallèle à la décarbonation va engendrer quasiment un doublement de la demande d'électricité d'ici là. « *Pendant très longtemps, on n'aura pas assez d'énergie décarbonée* », « *il faut en faire beaucoup plus* », estime Patrick Pélat, pour qui tous

La France consacre quelque 9,3 milliards d'euros à la recherche dans le numérique (dont 8 en provenance du privé) et forme chaque année 40.000 informaticiens aux niveaux doctorat, ingénieur ou technicien supérieur.

les leviers doivent être actionnés : éolien, solaire, hydrogène, biomasse, géothermie et nucléaire. « *Il ne faut pas se laisser prendre de vitesse, ce qui a été le cas sur le nucléaire* », a-t-il déploré. Mais avec son mix énergétique, la France part avec de sérieux atouts. Elle présente un des plus faibles niveaux d'émissions de CO<sub>2</sub> en Europe : 68 gr de CO<sub>2</sub> par Kwh, contre 250 en moyenne en Europe et 370 en Allemagne.

### ACCÉLÉRER L'INVENTAIRE MINIER

Deuxième défi : la question des intrants (minerais, terres rares...), nécessaires à l'approvisionnement de l'industrie et à la recherche d'une plus grande « *souveraineté* ». Le sous-sol français regorge de ressources (tungstène, antimoine, lithium, germanium...) mais encore faut-il accélérer l'inventaire minier et ne pas bâcler la consultation des habitants sur toute ouverture de mines. Un sujet sensible pour les habitants comme l'a montré le projet de mine de lithium porté par Imerys, à Beauvoir (Allier), avec l'ambition d'équiper les batteries de 700.000 véhicules chaque année. Des centaines d'emplois pourraient être créés. Le débat public qui va démarrer dans les prochains jours s'annonce houleux.

Pour Dominique Vernay, il faut aussi « *avoir une vision mondialisée* » des ressources et des partenariats durables et diversifiés avec les pays qui les produisent « *dans un monde très turbulent* ». Et de prendre pour exemple la Chine qui, depuis le mois d'août 2023, se réserve le droit de ne plus exporter de gallium et de germanium, deux métaux essentiels pour l'électronique...

Pour réussir sa réindustrialisation, le pays doit relever le défi des compétences (avec 100.000 recrutements nécessaires par an), sachant qu'aujourd'hui la moitié des jeunes formés à l'industrie partent dans d'autres filières, et le numérique considéré comme « *une technologie clé pour la décarbonation et la compétitivité de l'industrie* ». Sur le numérique, « *il ne faut pas croire qu'on a baissé la garde* », a affirmé Dominique Vernay, citant des prouesses technologiques développées avec les voisins européens : les supercalculateurs (HPC), les processeurs (avec les sociétés Kalrey et Sipearl), les circuits intégrés (avec STMicroelectronics), les calculateurs quantiques et l'initiative Gaia X sur les échanges de données. La France consacre quelque 9,3 milliards d'euros à la recherche dans le numérique (dont 8 en provenance du privé) et forme chaque année 40.000 informaticiens aux niveaux doctorat, ingénieur ou technicien supérieur. L'Académie lance un « *cri d'alarme* » sur les besoins de compétence dans les domaines de l'intelligence artificielle, de la cybersécurité et sur les « *couches basses* » des systèmes (matériel, systèmes d'exploitation et intergiciels). En résumé, la réindustrialisation nécessite une « *cohérence de l'ensemble* », a insisté Denis Ranque, ex-patron de Thalès, membre de l'Académie, prenant l'exemple de la planification énergétique : un sujet « *extrêmement compliqué car chaque compartiment du jeu communique avec les autres* ». ●



© ANIBA stock

# DANS LA COURSE AU FONCIER INDUSTRIEL, DEUX OBSTACLES VIENNENT D'ÊTRE FRANCHIS

📍 *Publié le 17 avril 2024, par Michel Tendil, Localtis*

**En dévoilant la liste des 55 nouveaux sites industriels « clés en main », dont 60 % sont recyclés, le gouvernement veut démontrer que réindustrialisation et sobriété peuvent aller de pair. C'est aussi l'enjeu que porte le nouveau portail France Foncier+ qui recense déjà 600 sites disponibles sur tout le territoire.**

**R**éindustrialiser le pays dans un contexte où le foncier va se faire de plus en plus rare, avec la mise en œuvre du zéro artificialisation nette ? Le pari tient de la gageure. Mais une marche importante vient d'être franchie. Ou plutôt deux. Le ministre délégué à l'industrie, Roland Lescure, et le mi-

nistre de la Transition écologique, Christophe Béchu, ont dévoilé, mardi, une liste de 55 sites industriels « clés en main » qui seront proposés aux investisseurs d'ici à 2030, répondant ainsi à la demande que le président de la République avait formulé dans le cadre de sa stratégie de réindustrialisation le 11 mai.

Le lendemain, mercredi, la Banque des Territoires et le Cerema ont lancé le portail France Foncier+, qui recense tout le foncier économique disponible sur le territoire. Les deux ministres avaient passé commande au directeur de la Banque des Territoires, Olivier Sichel, l'an dernier.

## BATAILLE CULTURELLE

L'enjeu est de taille. 22.000 hectares seront nécessaires pour réussir cette réindustrialisation, avait estimé le préfet Rollon Mouchel-Blaisot, dans son rapport remis au gouvernement, le 25 juillet 2023.



Dans les deux cas, les collectivités, notamment les intercommunalités et les régions, ont été mises à contribution. C'est d'ailleurs lors de la 33<sup>e</sup> convention des intercommunalités à Orléans, le 13 octobre, que Roland Lescure avait lancé l'appel à candidature des sites clés en main (mené dans le cadre du plan France 2030). Sur la centaine de candidatures reçues, 55 ont été retenues, soit 5 de plus que prévu. « *Cet engouement a été la première bonne surprise de notre appel* », s'est réjoui Christophe Béchu, pour qui c'est la preuve qu'« *une forme de bataille culturelle est gagnée* » autour de la réindustrialisation.

Vingt-huit de ces terrains appartiennent à des collectivités, onze à des entreprises privées et les autres à d'autres types d'organisme. Une bonne part d'entre eux proviennent de Territoires d'industrie.

## 60 % DE RECYCLAGE FONCIER

Les projets sont répartis sur tout le territoire, avec un à huit sites par région. Celles qui sont les plus fournies sont Paca (avec 8 sites), la Normandie (7), l'Île-de-France et l'Occitanie (7). Ils totalisent 3.342 hectares pour une moyenne de 60 hectares, mais avec des tailles très variables qui s'échelonnent entre 3 et 340 ha pour les plus grands. De quoi attirer tous types de projets industriels, « *de la PME industrielle qui s'inscrit dans un écosystème à la gigafactory* », explique le cabinet de Roland Lescure.

30 sites sont des friches industrielles et 25 des terrains vierges. 60 % s'inscrivent donc « *dans une dynamique de recyclage du foncier* », a souligné Christophe Béchu, qui s'ajoute à la politique de décarbonation et au « *forfait ZAN* » des grands projets d'envergure nationale. « *L'industrie et l'écologie vont de pair* », a aussi souligné Roland Lescure.

## MONTÉE EN GAMME

Tous les sites vont à présent faire l'objet d'un accompagnement pour une « *montée en gamme* » et qu'ils soient rendus utilisables le plus vite possible par les investisseurs. Ce qui implique qu'ils soient dépollués, équipés, reliés aux voies de transport... Un travail qui va

se faire « *en étroite collaboration avec les collectivités* », a souligné Roland Lescure. Mais aussi avec le soutien de la Banque des Territoires qui a prévu une enveloppe de 450 millions d'euros à cet effet (en investissement et en prêts). Le volet « *recyclage du foncier* » du fond vert sera aussi mis à contribution.

Cinq sites seront livrables dès 2024. Ils sont situés à Alixan dans la Drôme, Alloinay dans les Deux-Sèvres, Arles dans les Bouches-du-Rhône, Béziers dans l'Hérault et Etrechet dans l'Indre. D'autres, comme Ossun dans les Hautes-Pyrénées, devraient suivre dès 2025. Les autres le seront d'ici à 2030. Les sous-préfets qui avaient été nommés l'an dernier pour territorialiser le plan France 2030 seront chargés de coordonner les actions sur chaque site. « *Le dispositif s'inscrit dans la démarche de simplification des installations d'usines, dont les délais sont d'ores et déjà passés de 17 à 13 mois, pour atteindre 9 mois dès 2025* », soulignent les deux ministères, dans un communiqué. Démarche qui sera facilitée par les dispositions de la loi Industrie verte.

## UNE INTERCOMMUNALITÉ SUR DEUX SATURÉE

Tous ces sites ont vocation à rejoindre le nouveau portail France Foncier+ qui recense d'ores et déjà 600 sites disponibles pour un total 6.500 hectares. Une démarche parallèle mais complémentaire née du constat que de nombreuses intercommunalités n'avaient plus assez de foncier disponible pour accueillir des entreprises et qu'elles étaient obligées de refuser des projets. « *Environ la moitié des intercommunalités se trouvent dans une situation de saturation foncière* », confirme Thomas

Raulet, chargé du pilotage du portail à la Banque des Territoires, s'appuyant sur une vaste enquête menée en 2023 auprès de 262 intercommunalités. Cette même enquête a aussi révélé que « *plus de deux tiers d'entre elles n'ont pas de dispositif d'observation fine du foncier économique sur leur territoire* ». « *C'est un frein pour les entreprises et les collectivités qui cherchent à mettre en place une stratégie de disponibilité foncière*. » Le portail permet de faciliter la mise en relation et d'accélérer ainsi les démarches. En quelques clics, l'investisseur peut avoir accès à une fiche détaillée du site avec tous ses atouts (surface, connexions, équipements, services, aides publiques, écosystème, offre de formation...) et entrer en contact avec l'agence régionale de développement.

Pour constituer cette base, les deux partenaires ont pu bénéficier de l'inventaire des zones d'activités imposé à toutes les intercommunalités l'an dernier. Le portail va pouvoir s'enrichir grâce à un travail approfondi avec les régions.

L'association Intercommunalités de France a perçu le travail de labellisation des 55 sites clés en main comme une « *reconnaissance* » mais demande, dans un communiqué du 17 avril, de « *ne pas s'arrêter là et de constituer un véritable 'stock'* ». Surtout, elle place le gouvernement devant ses contradictions et dénonce les coupes dans le fonds Territoires d'industrie et le dispositif Rebond industriel « *amputés respectivement de 30 et 43 millions d'euros* » ou le fonds Friches qui « *ne bénéficie toujours pas d'enveloppe sanctuarisée pour le maintien des activités productives* ». Elle demande que « *ces soutiens budgétaires soient au plus vite réintégré et pérennisés* ». ●

En quelques clics, l'investisseur peut avoir accès à une fiche détaillée du site avec tous ses atouts (surface, connexions, équipements, services, aides publiques, écosystème, offre de formation...).

# PRÉLÈVEMENTS ET CONSOMMATIONS D'EAU : FRANCE STRATÉGIE LIVRE UN ÉCLAIRAGE INÉDIT POUR ANTICIPER LES CONFLITS D'USAGE

📍 Publié le 18 avril 2024, par Anne Lenormand, Localtis

France Stratégie a dévoilé ce 18 avril une note sur les prélèvements et consommations d'eau à l'échelle des sept grands bassins versants de la France métropolitaine qui propose un niveau d'analyse plus fin que les statistiques habituelles en fournissant des données par secteur. Destinée à éclairer le débat dans le cadre d'un travail de prospective sur les usages de l'eau et les tensions qui pourraient en résulter, elle montre notamment que l'énergie reste la championne des prélèvements, en particulier pour les besoins de refroidissement des centrales nucléaires, mais que l'agriculture arrive en tête des consommations, avec des équipements d'irrigation qui se développent dans toutes les régions.

**A**u cours de ces 15 dernières années, la ressource en eau dite renouvelable, c'est-à-dire correspondant au volume annuel de précipitations ruisselant vers les cours d'eau et les lacs ou s'infiltrant dans les nappes, duquel on soustrait l'évapotranspiration (absorption par les plantes et évaporation naturelle) a diminué de 14 % en France, pouvant entraîner des conflits d'usage et fragiliser les écosystèmes dans certains territoires et à certaines périodes de l'année, rappelle d'emblée une note de France Stratégie sur les prélèvements et consommations d'eau à l'échelle des sept grands bassins versants de la France métropolitaine dévoilée ce 18 avril. Cette étude, qui présente un panorama des prélèvements et des consommations (c'est-à-dire de l'eau non directement restituée au milieu) constitue la première étape d'un travail de prospective sur les usages de l'eau et des tensions qui pourraient en résulter à l'horizon 2050.

Son originalité, selon ses auteurs, tient au fait qu'elle a cherché à la fois à identifier de manière plus précise que les statistiques officielles les usages finaux de l'eau – à quoi sert l'eau prélevée et consommée ? -, à avoir une vue plus complète en tenant compte des prélèvements et des consommations non connus et à réévaluer les facteurs de consommation pour mieux estimer le

rôle des différentes activités dans la consommation totale.

## PRÈS DE LA MOITIÉ DES PRÉLÈVEMENTS POUR LA PRODUCTION D'ÉNERGIE

Les résultats montrent que les prélèvements s'élèvent à 30 milliards de mètres cubes en 2020 en France hexagonale et en Corse, dont 47 % sont imputables au secteur de la production d'énergie (pour le refroidissement des centrales nucléaires). Ces prélèvements sont « particulièrement élevés » dans le bassin versant Rhône-Méditerranée (80 % du total du secteur de l'énergie), en raison de la présence de réacteurs fonctionnant en circuit ouvert, un type de centrale qui requiert une grande quantité d'eau (233 m<sup>3</sup>/MWh). Les prélèvements agricoles (3,3 milliards de mètres cubes, 11 % du total des prélèvements) sont essentiellement dus à l'irrigation, avec une forte concentration dans trois bassins versants (Rhône-Méditerranée, Loire-Bretagne et Adour-Garonne). Les

prélèvements pour alimenter les canaux, concentrés dans le nord et l'est de la France représentent 5,5 milliards de mètres cubes (18 % du total). Ceux d'eau potable destinée à un usage domestique sont estimés entre 4 et 4,4 milliards de mètres cubes entre 2012 et 2020 (14 % du total) et sont particulièrement élevés dans le bassin Seine Normandie qui concentre 28 % de la population hexagonale. 8 % des prélèvements sont dus à l'industrie, essentiellement la chimie, la pharmacie et l'agroalimentaire, et à la construction, et 2 % au secteur tertiaire marchand et non marchand. Quant aux prélèvements non connus (forages domestiques), ils sont estimés à 0,2 milliard de mètres cubes.

## L'IRRIGATION AGRICOLE LARGEMENT EN TÊTE DES CONSOMMATIONS

Les consommations, elles, s'élèvent à 4,4 milliards de mètres cubes, dont 62 % pour l'irrigation, 14 % pour l'énergie, 12 % pour l'eau domestique, 9 % pour l'industrie et la construction, 3 % pour le

◆◆◆

“ Les prélèvements d'eau s'élèvent à 30 milliards de mètres cubes en 2020 en France hexagonale et en Corse, tandis que les consommations, atteignent 4,4 milliards de mètres cubes. ”



© ANR/ERDF



tertiaire, et 0,4 % pour les canaux. Les surfaces agricoles équipées pour l'irrigation ont crû de 23 % en une décennie, passant de 2,309 millions d'hectares en 2010 à 2,843 millions d'hectares en 2020 et 10 % des surfaces sont aujourd'hui équipées de systèmes d'irrigation. Cette hausse est observable dans tous les bassins mais c'est en Artois-Picardie qu'elle est la plus marquée (+78 %). C'est une région où sont cultivés des pommes de terre et de nombreux « légumes d'industrie » comme les haricots verts, les petits pois et les carottes, expliquent les auteurs de l'étude, et les agriculteurs ont besoin d'irrigation pour respecter les calibres imposés par les cahiers des charges des industriels.

France Stratégie a également affiné les facteurs de consommation qui permettent de calculer la consommation à partir des prélèvements et montre notamment que ce facteur pour l'industrie est plutôt de l'ordre de 17 % que

L'IGEDD évalue à 670.000 le nombre de retenues et réserves artificielles d'eau (tous usages confondus) avec une capacité cumulée de stockage de 18 milliards de mètres cubes.

les 7 % retenus habituellement dans les statistiques officielles. Le secteur chimie-pharmacie est le plus grand préleveur (plus de 850 millions de mètres cubes) mais le secteur agroalimentaire est le plus grand consommateur (plus de 130 millions de mètres cubes).

## MEILLEURE CONNAISSANCE DES STOCKAGES D'EAU

La note met également en avant des avancées dans la connaissance des stockages d'eau. Leur évaporation est ainsi estimée à un milliard de mètres cubes par an. Des travaux satellitaires menés par l'Igedd permettent pour la première fois d'évaluer à 670.000 les retenues et réserves artificielles, avec une capacité cumulée de de stockage de 18 milliards de mètres cubes. Il est néanmoins impossible à ce stade de différencier les usages (production d'électricité, régulation des crues, alimentation en eau potable, irrigation ou soutien à l'étiage).

Le travail de France Stratégie va se poursuivre à partir de différents scénarios d'usage et climatiques pour donner lieu à l'automne prochain à un rapport prospectif qui doit permettre d'identifier les territoires et les périodes où des conflits d'usage pourront potentiellement advenir. ●

**Les caractéristiques géographiques, écologiques, économiques, sociales ou encore culturelles, sont souvent différentes d'une région à l'autre. Les préoccupations et les attentes des habitants le sont aussi. Dans ce contexte, les initiatives des territoires sont nombreuses, parfois singulières, souvent inspirantes.**



# QUALITÉ DE VIE : des sujets de préoccupation très différents d'une région à l'autre

📍 Publié le 15 avril 2024, par Frédéric Fortin, Épique communication pour Localtis

**62** % des Européens interrogés dans le cadre d'un Eurobaromètre régional de la Commission européenne estiment que la qualité de vie dans leur région est « *plutôt bonne* », et 20 % la jugent même « *très bonne* ». Les résultats pour la France dans son ensemble sont sur la même ligne (respectivement 64 % et 19 %), mais dissimulent de profondes disparités régionales. Si, en Bretagne et en Corse, 41 % des sondés jugent la qualité de vie « *très bonne* » (53 % et 46 % « *bonne* »), ils ne sont que 9 % à penser de même en Île-de-France et en Guyane, 7 % en Guadeloupe et 6 % à Mayotte (où 44 % des sondés la jugent même « *très mauvaise* », un record).

Ces disparités se retrouvent singulièrement dans les réponses des sondés à la question portant sur les « *deux principaux problèmes* » auxquels leur région est selon eux actuellement confrontée (NB : seules les cinq réponses principales par région sont comptabilisées).

En France – et dans l'UE dans des proportions similaires –, cinq sujets émergent : le coût de la vie (36 %), la situation économique/le chômage (23 %), la santé (27 %), le logement (23 %) et l'environnement/le changement climatique (19 %). Si ce quinté se retrouve peu ou prou en Nouvelle-Aquitaine ou en Occitanie, il est très différent dans les autres régions. On notera ainsi que seul le coût de la vie est une préoccupation partagée par toutes les régions (singulièrement en Corse,



© Thomas Gajry - Casse des Dipsés - 2022

59 %), la santé manquant de peu l'unanimité (seule la Réunion ne la retient pas dans son quintette). La situation économique et le chômage n'en est de même guère éloignée, puisqu'on la retrouve évoquée dans toutes les régions sauf en Île-de-France, en AURA et en PACA.

En Centre-Val de Loire, c'est la santé qui préoccupe en premier lieu, et de loin (52 %). Le transport (19 %) et le système éducatif (14%) y prennent par ailleurs la place du logement et de l'environnement, absents du quinté de tête. On retrouve ce même quintette en Bourgogne-Franche-Comté (41 % santé).

Le transport est également une source de difficulté en Île-de-France (25 %), à la Réunion (18%), en Martinique et en Corse (16 %) ainsi qu'en Guadeloupe (12 %), alors que le système éducatif

préoccupe aussi le Grand Est (17 %), les Hauts-de-France (16%), la Normandie et l'AURA (15 %).

En Bretagne, c'est le logement qui constitue le principal problème (40 %). C'est également un sujet de préoccupation en Île-de-France (30 %), dans les Pays de la Loire (33 %) et en Corse (35 %).

À Mayotte (60%) et en Guyane (42 %), la criminalité fait la course en tête. Un sujet qui préoccupe également en Guadeloupe (33 %), en Martinique (32 %), en PACA (27 %), dans les Pays de la Loire (19%) et en Île-de-France (18 %). À Mayotte, l'autre sujet de préoccupation majeure est l'immigration (52 %). C'est là encore le cas en Guyane (19 %) et en Paca (20 %).

L'environnement et le changement climatique sont une source de préoccupation en Occitanie (26 %), Nouvelle-Aquitaine et Grand Est (23 %), Bretagne et AURA (22 %), PACA (21 %), Hauts-de-France (19 %), Normandie (17 %) et à la Réunion (15 %). ●

“ 5 sujets préoccupent les Français : le coût de la vie, la situation économique/le chômage, la santé, le logement et l'environnement/le changement climatique. ”



© Anthe stock

# FACE À LA CHALEUR ESTIVALE, Toulouse annonce un nouveau plan fraîcheur

📍 Publié le 2 mai 2024, par Anne Lenormand, Localtis avec AFP

**A**près avoir battu des records de température à l'été 2023 (12 jours de vague de forte chaleur, la plus intense jamais enregistrée dans la région), la ville de Toulouse a annoncé ce 25 avril un plan d'action en 30 mesures pour apporter plus de fraîcheur aux habitants. « *Ombreger, débitumer, éclaircir les revêtements* » : le maire, Jean-Luc Moudenc, a dégagé en conférence de presse trois grands axes de l'action municipale. Vingt ombrières (contre 7 l'an passé) vont ainsi être installées pour faire baisser la température dans les îlots de chaleur. Les ombrières, selon les quartiers où elles ont été implantées,

ont permis de faire baisser la température de un à cinq degrés l'été dernier, selon la mairie.

D'autre part, un programme en cours prévoit de planter 100.000 arbres entre 2020 et 2030, « *bien plus qu'à Lyon ou Strasbourg* », a souligné Jean-Luc Moudenc, précisant que 50.000 arbres ont déjà été plantés.

Face aux vagues de chaleur qui se répètent et s'intensifient, l'accent est mis sur les plus vulnérables : des arbres sont plantés dans des Ehpad et des brasseurs d'air vont équiper cette année toutes les classes de maternelle avant les classes

élémentaires, en 2026. En alerte canicule orange, un « *bouclier anti-chaleur* » optimisé est prévu, avec entre autres, l'ouverture de 11 parcs jusqu'à 23h, des musées et équipements publics ouverts jusqu'à 20h et des horaires de piscine étendus avec un tarif spécial canicule à 1 euro (contre 3,40 euros pour le tarif normal). La ville veut aussi accélérer la « *débitumisation* » dans les quartiers prioritaires et dans le cadre d'aménagements et d'opérations de voirie : près de 52.000 m<sup>2</sup> de sols sont concernés en 2024, soit l'équivalent de plus de 8 terrains de rugby. ●



© Ministère de la Transition Écologique et de la Cohésion des Territoires

Guillaume Kasabarian et Olivia Grégoire à Avignon le 29 mars

# ZONES COMMERCIALES EN ENTRÉES DE VILLE : les 74 premiers lauréats annoncés

Les 74 premiers lauréats de l'appel à manifestation d'intérêt « *Un nouvel horizon pour les zones commerciales* » ont été présentés ce 29 mars par la ministre déléguée chargée des PME, du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme, lors d'un déplacement à Avignon. Onze d'entre eux, jugés plus matures, vont capter la plupart du budget prévu pour des projets de diversification, de renaturation ou de construction de logements.

📍 Publié le 29 mars 2024, par Emilie Zapalski pour Localitis

Six mois après avoir lancé l'appel à manifestation d'intérêt « *Un nouvel horizon pour les zones commerciales* », la ministre déléguée chargée des PME, du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme, Olivia Grégoire, s'est rendue dans la cité des papes, vendredi 29 mars, en compagnie de Guillaume Kasabarian, ministre du Logement, pour dévoiler la liste des 74 premiers lauréats du programme. Les ministres ont déambulé dans la zone commerciale de La Cristole, au sud de la ville, qui va faire l'objet d'une opération de requalification. Déjà bénéficiaire

du programme Action cœur de ville, la ville avait été l'une des premières, via le syndicat mixte du Scot, à réclamer un moratoire sur le développement des grandes surfaces de périphérie.

Au total, le gouvernement comptabilise plus de 1 500 zones commerciales périphériques en France. Elles s'étalent sur plus de 500 millions de m<sup>2</sup> et captent près de 72% de la consommation des ménages. L'appel à manifestation d'intérêt est destiné à requalifier ces sites dans un souci de transition écologique :

travailler sur la désimperméabilisation des sols, la mixité d'activités, la renaturation... « *L'enjeu est de les réinventer pour les soixante prochaines années pour en faire des zones de vie* », a expliqué la ministre déléguée lors d'un point presse organisé le 28 mars. Ainsi, une zone commerciale dynamique pourra être densifiée et faire davantage de place au logement. Une zone en déprise sera quant à elle renaturée ou transformée pour accueillir une activité industrielle si elle est située en zone peu dense.

## UNE DEUXIÈME VAGUE AU DEUXIÈME TRIMESTRE

Le ministère a reçu quelque 112 projets sur la cinquantaine qui était attendue, signe d'une appétence de certaines collectivités à agir sur ces zones commerciales d'entrées de ville souvent qualifiées de «boîtes à chaussures».

Le plan, annoncé le 11 septembre 2023, prévoyait un budget de 24 millions d'euros. Mais face à l'affluence des projets, l'enveloppe initiale a été relevée à 26 millions d'euros et une deuxième phase de candidatures a été lancée le 29 mars par les ministres pour le deuxième trimestre. Elle sera dotée de 8 millions d'euros.

Dans le détail, 63 projets, au stade de la réflexion, vont bénéficier d'une enveloppe de 5,7 millions d'euros. Tous profitent d'une subvention de 75.000 euros pour lancer des études préalables. 16 d'entre eux toucheront une enveloppe supplémentaire de 75.000 euros pour financer la conduite de projets (recrutement d'un chef de projet ou d'un assistant à la maîtrise d'ouvrage, conduite d'actions de concertation). Les 11 autres projets, les plus matures, recevront 20,3 millions d'euros pour travailler à la diversification de leurs activités, à la renaturation, la création de nouvelles dessertes de transports ou de logements. Le gouvernement estime que 25.000 nouveaux logements pourraient être disponibles sur l'ensemble des 74 sites.

« C'est une excellente initiative », se félicite Frédéric Gibert, responsable du programme Action Cœur de Ville et du plan commerce à la Banque des Territoires, « l'État a choisi d'attaquer le sujet par la question des zones commerciales, mais il y a aussi la question des entrées de ville habitées, des activités économiques et les sujets sont très variés, avec des territoires qui ont des perspectives de densification avérée, comme Chartres ou les métropoles, et d'autres où il y a moins de perspectives et donc tout à inventer avec des volets de renaturation probablement ». D'autres territoires encore, comme la zone d'entrée de ville sud de Cahors, nécessitent des aménagements pour cause de risques d'inondations.

## UNE TRANSFORMATION VISIBLE DANS PLUSIEURS ANNÉES

Des sujets variés et des questions parfois très pratiques à régler. « Si sur une zone, la propriété est multiple, chaque commerce a son parking avec une clôture entre chacun, et pas de circulation piétonne possible », détaille encore Frédéric Gibert, « il y a des choses banales mais pas si simples qui seront à traiter ».

Les dossiers sont déposés par les élus locaux et/ou leurs aménageurs et leurs établissements fonciers, ou encore par des groupements constitués de foncières commerciales et de promoteurs. « L'État n'a pas vocation à financer toute la transformation de ces sites », souligne le cabinet du ministère, « il est là pour impulser, encourager les efforts. Les foncières vont mettre de l'argent sur la table ».

Pour la Banque des Territoires, « la possibilité de plusieurs vagues de candidatures est bénéfique car elle donne le temps aux collectivités de faire mûrir leur réflexion ». « La transformation des entrées de villes sera un travail de longue haleine dont on ne percevra les premiers effets que dans plusieurs années pour les opérations les plus avancées », indique Frédéric Gibert.

## UNE TASK FORCE POUR ACCOMPAGNER LES PORTEURS DE PROJETS

Un système informatique dédié au pilotage et au suivi des projets entre acteurs locaux et État est prévu et les porteurs de projets seront accompagnés par une « task force » d'experts, composée de membres de la Direction générale des entreprises (DGE), de l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) et de la

Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature (DREAL) et de leurs partenaires. « On a encore du mal à y voir clair sur l'effet d'enclenchement que cela peut avoir », détaille Frédéric Gibert, « une task force c'est toujours utile mais je pense qu'il y a un volet accompagnement humain à prévoir, avec des capacités de négociation et une compréhension des enjeux des uns et des autres, les propriétaires, les distributeurs, les collectivités, avec la question des propriétés morcelées. Aujourd'hui, sur ce sujet, on a collectivement encore des marges de progrès alors que la palette d'outils d'urbanisme est vaste, le tout étant d'activer les bons ».

Des dispositifs, issus de la loi Industrie verte, sont en effet utilisables pour le réaménagement de ces zones, comme la mobilisation de la Grande opération d'urbanisme qui permet de raccourcir les délais de procédure et donne la possibilité de transférer les droits commerciaux au sein d'une zone commerciale ou de déroger aux règles du plan local d'urbanisme (PLU), par exemple en autorisant des activités de services, d'industrie ou du logement qui n'étaient pas prévues dans la zone. Autres outils : le droit de préemption commercial et artisanal ou encore le recours au permis d'innover.

« Les candidatures sont réparties de manière homogène sur l'ensemble du territoire national et concernent aussi bien des métropoles que des petites villes de quelques milliers d'habitants », souligne le dossier de presse. 31 communes de moins de 20.000 habitants ont été retenues, 31 autres entre 20.000 et 60.000 habitants. 22 communes lauréates sont bénéficiaires du programme Action Cœur de Ville, 6 du programme Petites villes de demain et 26 de Territoires d'industrie. ●

“ Face à l'affluence des projets, l'enveloppe initiale a été portée de 24 à 26 millions d'euros. Une deuxième phase de candidatures, dotée de 8 millions d'euros, a été lancée fin mars. ”

## AVIS DE L'expert

# RÉSILIENCE ET MÉTAMORPHOSE D'UNE FRICHE : la Loubière à Toulon

par **Violette Marlinge**, Architecte - directrice d'étude chez Citadia et **Vincent Confortini**, Paysagiste - chef de projet chez Citadia

Longtemps rattaché à l'agriculture, le terme de « friche<sup>(1)</sup> » renvoie aujourd'hui à une multitude de situations et d'emprises aux logiques plus urbaines : friche industrielle, friche d'activité, délaissé urbain, dent creuse, etc. La friche urbaine, en tant que « *délaissé* », laisse souvent place au vivant. Par le développement incontrôlé d'une nature spontanée et diversifiée mais aussi par les différents usages qu'elle va supporter durant son « *oisiveté* » et dont certains convoquent nos souvenirs d'enfants libres de toute surveillance.

Si les friches de centre-ville sont légion, elles concernent généralement des emprises modestes que la ville a appris à recycler spontanément (en nouveaux îlots de logements, en bureaux, parcs de stationnements, jardins ou squares de quartier, ...). A contrario, les friches industrielles, autrefois plus éloignées des polarités urbaines, ont la particularité de s'inscrire dans un foncier plus généreux. Le développement spatial croissant voir surconsommateur des villes depuis l'avènement de l'automobilité, couplé à une désindustrialisation du territoire métropolitain depuis les années 70 ont, ensemble, dessiné des contours plus nets entre la ville contemporaine et ces anciens sites actifs aussi essentiels que mal aimés, perçus dans l'imaginaire collectif comme des lieux de labeur souvent pollués et créateurs de paysages stériles hors d'échelle. Entre les objectifs portés par l'Union Européenne - stopper les extensions urbaines d'ici 2050 - et les différentes politiques publiques de certains États membres (ZAN en France, LAT en Suisse, « *Zero Béton* » en Belgique), la friche industrielle est devenue le nouvel Eldorado du développement territorial.

Dès lors se pose la question de la « respira-



tion » dans une ville qui se veut plus compacte, plus intense, plus concentrée. Des préoccupations qui font écho au traumatisme ressenti durant la crise sanitaire. Car si la valeur foncière d'une friche est connue, ses potentielles valeurs environnementales, culturelles, sociales, sensibles et agronomiques restent aujourd'hui peu valorisées et difficilement quantifiables dans nos logiques d'aménageurs et d'économistes de la construction.

### DE LA FRICHE INDUSTRIELLE AU PARC PAYSAGER DE LA LOUBIÈRE À TOULON

Le quartier de la Loubière à Toulon, autrefois hors de l'enclave militaire dessinée par les remparts autour du centre-ville, s'inscrit aujourd'hui pleinement au sein du bassin de vie et d'emploi toulonnais. Cet ancien quartier ouvrier, caractérisé par un noyau urbain « *villageois* », a longtemps été considéré comme

un « *arrière urbain* » associé à un passé d'industrie gazière de plus d'un siècle (industrie active jusqu'en 1965).

Pendant des années, les friches industrielles de Gaz Réseau Distribution France (GRDF), bordant les boulevards de la Démocratie et Fernand-de-Lesseps, se sont fondues dans le paysage du quartier de la Loubière. L'ancien site de l'usine à gaz de Toulon, longtemps reconverti en espaces de parking et de stockage dédiés à EDF/GDF, formait jusqu'ici une enclave particulièrement hermétique. Mais les habitants ne se sont jamais accommodés au fait de vivre à proximité de sites pollués et, qui plus est, désertés.

La métamorphose du quartier démarre en 2017 avec la valorisation foncière des friches attenantes au noyau urbain historique - avec la construction de logements sociaux et de bureaux - et illustrant une densité inédite pour le quartier. Suite de cette première valorisation, restait à décider de l'avenir des 2,6 hectares de friches si-

tués au sud du quartier, le long de la voie ferrée. Le projet d'aménagement de la friche industrielle de la Loubière a consisté en la reconquête urbaine de cette enclave - encore partiellement occupée par Enedis et GRDF - qui, dès sa mise en vente, a attiré l'ensemble des investisseurs locaux.

### COMPOSER UN QUARTIER DURABLE

En 2017, la Ville de Toulon confie à la SAEM Var Aménagement Développement la concession d'aménagement pour le renouvellement urbain du centre-ville de Toulon. Celle-ci vise notamment à poursuivre le désenclavement et le rayonnement du centre historique en renforçant les liens avec les pôles attractifs existants ou en devenir, situés en périphérie.

Parmi d'autres projets d'ampleur au nord de la ville, la reconquête de la friche industrielle de la Loubière se justifie d'abord par un besoin de rénovation et de regroupement de plusieurs infrastructures publiques. Dans un souci de valorisation d'un tènement foncier pollué aux valeurs environnementales et patrimoniales nulles, la reconstitution d'îlots traditionnels est un temps envisagée sur la globalité du site.

Fort heureusement, le souhait de la Ville de Toulon, au travers de sa réflexion globale de renouvellement territorial et face à une demande croissante de ses résidents, s'oriente finalement vers la réintégration et la reconnexion intégrale de la friche de la Loubière à son quartier originel via un espace public majeur de 13.000 m<sup>2</sup>. L'aménagement du site de la Loubière constitue donc une opération d'ensemble : la création d'un parc paysager et d'espaces publics traversants l'ancienne enclave ainsi que la création de trois îlots voués à accueillir des constructions (bureaux, services publics ou d'intérêt collectif) dont les accès sont gérés par ces mêmes espaces publics.

En 2020, le chantier du parc paysager de la Loubière (première tranche de l'opération) est lancé pour structurer le renouveau du quartier. L'aménagement du parc demande des travaux considérables mais nécessaires à l'assainissement d'un site lourdement impacté par la pollution industrielle (25.000 m<sup>3</sup> de terre seront retraités au profit d'un sol vivant). En complément de l'installation d'une biodiversité végétale inédite, il s'agit également d'œuvrer à la création d'un véritable écosystème. En partenariat avec la LPO (Ligue de Protection des Oiseaux) et un apiculteur local, de nombreux habitats sont alors introduits au sein du parc paysager de la Loubière.

### LA RECONVERSION DE LA FRICHE : UNE PIÈCE MAÎTRESSE DU DÉVELOPPEMENT LOCAL

Si le parc de la Loubière n'est en définitive qu'une pièce du développement territorial communal, il s'affirme comme un investissement « levier » de première importance. Proposer un espace de respiration arboré au sein d'un tissu urbain dense et contraint apparaît aujourd'hui comme une évidence incontestable. Encore fallait-il l'affirmer politiquement et équilibrer son financement. Le défi du projet n'était pas programmatique - le pari programmatique étant gagné d'avance dans un contexte urbain stigmatisé par une industrie polluante et « spatiofage » - mais plutôt dans sa capacité à réaffirmer la géographie du site et son positionnement métropolitain tout en créant les conditions idéales pour un rétablissement du vivant sous toutes ses formes. La reconversion de la friche industrielle de la Loubière s'achèvera en 2025 avec la livraison des derniers îlots en cours de construction (parking silo, parc tertiaire). ●

<sup>(1)</sup> Friche : Terrain dépourvu de culture et abandonné.

VOIR LA TOTALITÉ DE L'AVIS DE L'expert  
SUR LE BLOG CAISSE DES DÉPÔTS  
[WWW.CAISSEDESDEPOTS.FR/BLOG](http://WWW.CAISSEDESDEPOTS.FR/BLOG)

## LES AUTEURS

**Violette Marlinge**, Architecte - directrice d'étude chez Citadia

Issue d'une formation d'architecte complétée d'un master Habitat Urbanisme et Politique de la Ville, Violette a rejoint CITADIA en 2011 après avoir travaillé 4 ans en agence d'architecture sur le bassin méditerranéen.

Directrice d'étude au sein de la BU Aménagement, elle réalise des missions de maîtrise d'œuvre, d'assistance et de conseil en aménagement auprès de clients publics et privés sur tout le territoire méditerranéen. Elle intervient notamment dans le domaine des espaces publics et des espaces de vie ; de leurs conceptions à leurs réalisations. Elle coordonne un large panel de bureaux d'études techniques associant leurs compétences au service du projet. Violette se positionne également dans une logique d'accompagnement opérationnel avec pour but ultime de voir se concrétiser des projets durables et économiquement soutenables.

**Vincent Confortini**, Paysagiste - chef de projet chez Citadia

Issu d'une formation de Paysagiste DPLG, Vincent a rejoint Citadia en 2015 après avoir travaillé en agence de paysagiste sur le bassin méditerranéen et en Belgique.

Chef de projet au sein de la BU Aménagement, Vincent travaille à toutes les échelles du territoire, de l'étude paysagère au sens large jusqu'à la réalisation d'ouvrages divers en tant que maître d'œuvre. Son analyse s'appuie toujours sur une expertise de terrain minutieuse utile tant à la compréhension des enjeux d'aménagement qu'à l'intégration de la charge sensible et culturelle des espaces à composer.

Sa formation et son bagage technique acquis sur le terrain en font un professionnel particulièrement sensible à l'économie de projet et au développement durable.

## Entretien avec **Florence Thibaudeau-Rainot**, adjoite au maire du Havre, sur le vieillissement

“ On ne pourra pas  
faire l'économie  
de réinventer  
des modèles ”



📍 Publié le 19 avril 2024, par Caroline Megglé, propos recueillis pour Localtis

La ville du Havre a récemment accueilli le congrès de l'Union nationale des CCAS. L'occasion de s'intéresser à la politique menée au Havre en direction des seniors, qui repose sur la mobilisation des habitants, des partenaires et de tous les services de la commune. Adjoite en charge des affaires sociales ayant co-animé l'un des groupes de travail du CNR sur le bien vieillir, également première vice-présidente en charge des Solidarités du conseil départemental de Seine-Maritime, Florence Thibaudeau-Rainot revient pour Localtis sur la méthode havraise, mais également sur les enjeux - gouvernance, finances, métiers, aidants... - de l'adaptation de la société au vieillissement.

**[Localtis mag] :** Comment communes et intercommunalités peuvent-elles contribuer à adapter la société au vieillissement ?

**Florence Thibaudeau-Rainot :** On a longtemps pensé que le vieillissement était uniquement le domaine de compétences des centres communaux d'action sociale (CCAS), alors que l'adaptation du territoire concerne toutes les délégations d'une commune et d'une intercommunalité : logement, culture, sport, voirie, numérique... L'idée, c'est de faire une feuille stratégique et de mettre tout le monde autour de la table, en considérant la commune comme un ensemble.

Au Havre, nous avons monté un comité de pilotage avec tous mes collègues élus et toutes les directions concernées. Nous avons

identifié des besoins et fait des marches exploratoires avec des personnes âgées, des élus et agents mais aussi des associations. Nous avons organisé des séminaires ouverts à tous et animé des groupes de travail thématiques avec nos partenaires - département, bailleurs sociaux... - et avec les seniors.

Ces travaux nous ont permis d'identifier quatre thèmes : un senior bien dans sa ville (déplacements, espace public), un senior bien dans son logement (adaptation du logement, prévention des chutes), un senior connecté aux autres - le lien social est capital dans le recul de la perte d'autonomie - et l'adaptation des services municipaux aux seniors. À l'issue des groupes de travail, nous avons validé avec le maire Édouard Philippe un plan d'actions et plusieurs actions ont déjà été lancées. L'objectif de toutes ces actions est de permettre aux seniors

d'être dans les meilleures conditions de maintien de leur autonomie.

Une de nos actions est la création de parcours de promenades adaptées, notre « *plan bancs* » qui prévoit une assise tous les 300 mètres – c'est la condition pour que les personnes âgées puissent continuer à faire de petits trajets à pied sans craindre la fatigue. Autre exemple : la création d'un guichet unique de l'adaptation du logement, pour faciliter le recours à MaPrimeAdapt', conseiller les personnes avec des services d'ergothérapeute gratuits et s'assurer que les seniors n'aient pas affaire à des entreprises peu recommandables.

**Localtis**mag : Dans le cadre du conseil national de la refondation (CNR) sur le bien vieillir, vous avez animé avec Luc Broussy le groupe pilote sur l'adaptation de la société au vieillissement. Quel regard portez-vous sur la répartition des compétences en la matière ?

**Florence Thibaudeau-Rainot** : Nous ne serons pas assez de toutes les collectivités pour répondre au défi du vieillissement qui s'impose à nous. Il y a de la place pour tout le monde mais effectivement on a vocation à rendre plus lisible la gouvernance. Par exemple, sur l'allocation personnalisée d'autonomie (APA), les départements sont supposés valider les plans d'aide, même quand les CCAS ou les Clic (centres locaux d'information et de coordination gérontologique) ont déjà fait ce travail. À 99 %, les préconisations du département sont les mêmes que celles du CCAS ou du Clic. À l'heure où l'on a du mal à recruter, c'est une perte de temps et de sens pour les professionnels. Parfois, CCAS et département ne travaillent pas du tout ensemble, n'ont pas les mêmes outils : c'est dommage, aujourd'hui on n'en a pas les moyens.

Dans le service public départemental de l'autonomie (SPDA), la gouvernance est l'un des sujets. L'enjeu, c'est de partir de l'utilisateur : répondre à l'utilisateur, être fluide et lisible. Tout ce qui se passe en cuisine ne doit pas être le problème de

“ Parfois, CCAS et département ne travaillent pas du tout ensemble, n'ont pas les mêmes outils : c'est dommage, aujourd'hui on n'en a pas les moyens. ”

l'utilisateur. Dans nos propositions avec Luc Broussy, il y a l'idée d'un schéma départemental de la transition démographique, porté par le département qui réunirait tous les partenaires concernés. Et nous demandons la même chose au niveau de l'État : un délégué interministériel, comme pour le handicap, pour mobiliser les acteurs sur l'ensemble des thématiques (logement, santé, cohésion des territoires...), bien au-delà du périmètre du ministère des Solidarités.

**Localtis**mag : Suite au CNR, il y a eu l'annonce d'une feuille de route gouvernementale, la loi sur le bien vieillir et la promesse gouvernementale (aujourd'hui remise en cause ?) d'une loi de programmation. La méthode est-elle la bonne selon vous ?

**Florence Thibaudeau-Rainot** : Il y a déjà eu bon nombre de rapports largement partagés et nous savons quel est le défi qui nous attend. La vague qui arrive est pour 2030, c'est-à-dire demain. Pour être effectives en 2030, les décisions doivent être prises au plus vite. Et il faut absolument que ces bonnes intentions de l'État se traduisent par des éléments concrets, sur le terrain. Quelle est la solution présentée à des gens qui sont en perte d'autonomie, qui veulent conserver du lien social, qui ont besoin d'avoir accès à un médecin ? Concernant la loi de programmation, c'est quand même le nerf de la guerre. 80 % des Ehpad publics sont en grande difficulté financière, il y a actuellement des revalorisations du personnel parce que cela n'a pas été fait depuis des années. Pour l'aide à domicile, il fallait bien revaloriser toutes ces heures invisibles, mais nous n'arrivons pas à suivre... Tout



© Adobe stock

arrive en même temps à un moment où le modèle économique n'est pas viable.

On ne pourra pas faire l'économie de réinventer des modèles qui sont arrivés à bout de souffle. Avec plus de personnes à encadrer et moins de personnes pour s'en occuper, il va forcément falloir soulager davantage les aidants familiaux dont le travail est crucial – je le rappelle : un aidant sur trois meurt avant l'aidé. Il y a tellement de leviers sur lesquels il faut agir que l'on peut avoir du mal à prioriser...

**Localtis** *mag* : Dans ces modèles à réinventer, le département doit-il se désengager du financement des Ehpad, comme cela semble se dessiner avec l'expérimentation qui démarrera en 2025, et se recentrer sur le domicile ?

**Florence Thibaudreau-Rainot** : Je ne suis pas pour mais certains départements l'envisagent car ils n'accompagnent pas les Ehpad comme nous pouvons le faire en Seine-Maritime. Moi je considère qu'on ne peut pas renforcer le rôle des départements dans une politique d'autonomie si on n'a pas la totalité du champ de l'autonomie. Si nous ne finançons plus les Ehpad, nous ne serons plus autour de la table et cela pourrait entraîner, à terme, la fin

« Il y a quelque chose d'assez culpabilisant dans le fait de considérer que les jeunes doivent obligatoirement s'occuper des vieux. »

du département sur les politiques autonomie. En outre, si l'on considère que les Ehpad doivent devenir des hôpitaux bis, c'est-à-dire des établissements de soins, ils ne pourront plus accueillir des personnes qui sont en perte d'autonomie mais qui n'ont pas pour autant besoin de soins.

Je pense qu'on doit toujours avoir, dans la politique autonomie, toute l'offre qu'on peut apporter à un habitant : les Ehpad, l'habitat inclusif, les résidences dites intergénérationnelles (qu'on a beaucoup de mal à mettre en place en France, parce que les Français ne

préparent pas leur vieillesse...), les résidences autonomie qui sont des résidences services seniors pour les gens moins aisés. Nous en avons plus de 100.000 il y a quelques années, mais il y a actuellement des situations de déséquilibre, en particulier pour des résidences autonomie qui sont gérées par des CCAS. Nous sommes donc passés sous la barre des 100.000, alors qu'il s'agit d'une alternative très importante, notamment en termes de mixité sociale et d'aide pour des publics un peu vulnérables. Ces résidences autonomie sont beaucoup moins bien financées que l'habitat inclusif : si aucune mesure n'est prise pour combler cet écart, des résidences vont fermer alors que nous avons crucialement besoin d'elles.

**Localtis** *mag* : Concernant la crise d'attractivité des métiers, **Aurore Bergé** alors ministre des Solidarités avait annoncé la création d'une délégation interministérielle aux métiers du social, du médicosocial et du soin. Comment agir aux niveaux national et local pour susciter de nouvelles vocations ?

**Florence Thibaudreau-Rainot** : Je suis persuadée que l'enjeu n'est pas uniquement celui de la rémunération, il y a une perte de sens dans la façon d'exercer son métier. On doit pouvoir agir bien en amont, dès le collège, pour valoriser ces métiers porteurs. Pour donner aux professionnels des moyens d'épanouissement, il faudrait organiser des groupes de paroles avec des personnes qui sont vraiment in situ.

Par ailleurs, si nous écoutons la présidente de l'association Old-up, nous sommes arrivés au bout d'une certaine approche de l'intergénérationnel. Il y a quelque chose d'assez culpabilisant dans le fait de considérer que les jeunes doivent obligatoirement s'occuper des vieux : il y a des vieux qui vont bien et qui peuvent s'occuper d'autres vieux. C'est aussi une chance d'avoir des vieux, ils seront bientôt plus nombreux que les moins de 15 ans pour la première fois dans l'histoire de notre pays, c'est pour ça que je vous parle de réinventer des modèles. ●



# En Auvergne-Rhône-Alpes, les territoires d'industrie confrontés à une pénurie de logements

📍 Publié le 6 mai 2024, par Emilie Zapalski pour Localtis

**La Fédération française du bâtiment (FFB) Auvergne-Rhône-Alpes a tenté de calculer les besoins en logements générés par les 25 nouveaux territoires d'industrie de la région à horizon 2030 en regard de la construction neuve actuelle. Selon cette étude, réalisée par la Cellule économique régionale de la construction (Cerc) et présentée le 30 avril 2024, il manquerait 30 % de logements dans ces territoires.**

**E**n février 2022, l'entreprise industrielle française Verkor, dont le siège est à Grenoble, annonce la sélection du port de Dunkerque dans les Hauts-de-France pour la construction de sa première gigafactory de développement de cellules de batteries bas carbone. Les questions d'attractivité du territoire, et notamment l'offre de logements pour accueillir les nouveaux salariés (1.200) et leur famille, ont pesé dans le choix de l'entreprise. Pour la région Auvergne-Rhône-Alpes (AURA), qui ne lésine pas sur les moyens pour réindustrialiser le territoire, la pilule est amère. Elle compte 73 opérations de réindustrialisation en 2023, près de 6.000 emplois créés, 1,2 milliard d'euros consacrés à la politique régionale de relocalisation. 25 territoires de la région ont été récemment désignés lauréats du programme Territoires d'industrie.

## UNE ÉTUDE COMMANDÉE À LA CERC AURA

À la suite de cette mésaventure, la section régionale de la Fédération française du bâtiment (FFB) de la région a décidé de se saisir du dossier. « *Quelle est la responsabilité de notre filière pour faire réussir ces projets ? Comment accompagner cette dynamique de réindustrialisation sachant qu'il y a un lien très fort entre emplois et logements ? C'est la question que notre fédération s'est posée* », a expliqué Samuel Minot, président de la FFB Auvergne-Rhône-Alpes lors de la présentation d'une étude, le 30 avril 2024, sur les besoins en logements de ces territoires d'industrie. La FFB a commandé cette étude à la cellule économique régionale de la construction (Cerc), l'observatoire économique de la filière construction rassemblant les partenaires publics et privés. Objectif : calculer les besoins en logements que vont générer les territoires d'industrie à horizon 2030 et les mettre en adéquation avec les logements existants.

## 30 % DE LOGEMENTS MANQUANTS DANS LES TERRITOIRES D'INDUSTRIE

L'étude propose ainsi territoire par territoire les besoins chiffrés en logements, en fonction du nombre d'emplois industriels supplémentaires attendus sur ces territoires. « *Nous avons basé notre étude sur une méthode officielle, à partir des données et des hypothèses connues, cernables, quantifiables, avec deux paramètres, les besoins organiques en logements pour chaque territoire et*

*les projets de réindustrialisation entraînant l'arrivée de nouveaux salariés* », a expliqué Laurence Herbeaux, directrice de la Cerc.

Le tout permet d'estimer s'il y a des besoins de logements supplémentaires ou si la construction actuelle permet d'y répondre. Et globalement, dans les territoires concernés, il manquerait 30 % de logements. « *Depuis avril 2023, il a été produit 36.000 logements dans la région, il en aurait fallu entre 45.000 et 51.000* », a ainsi précisé Samuel Minot. Sur les 25 territoires d'industrie, le besoin annuel varie de 2 000 à plus de 3 600 logements.

## UN ACCÈS AU LOGEMENT DIFFICILE DANS 14 TERRITOIRES

Quatre territoires, tous situés au nord-est, bénéficient d'une offre a priori suffisante. La problématique d'accès au logement est en revanche particulièrement prégnante pour 14 autres territoires. Exemple avec le bassin de Bourg-en-Bresse, où un scénario modéré mentionne un besoin de 900 logements contre une construction prévue à hauteur de 500 logements seulement.

Pour faire face à ces besoins, la FFB compte proposer à la préfète de région, Fabienne Buccio, une expérimentation pour favoriser la production de logements, via des mesures dérogatoires, des aménagements de plan local d'urbanisme (PLU) ou un allègement des autorisations à construire. « *On ne peut pas préjuger de la réussite de chaque territoire en réindustrialisation, chacun a son histoire industrielle propre* », a estimé Samuel Minot. » ●

# CREUSOT MONTCEAU : PROJET DE LONGUE HALEINE, LA RÉINDUSTRIALISATION PORTE SES FRUITS (71)

📍 Publié le 19 février 2024, par Victor Rainaldi  
pour le Département d'Appui aux Territoires

**La communauté urbaine Creusot Montceau travaille depuis plus de trente ans à sa réindustrialisation. Grâce au développement des atouts du territoire, le taux de chômage a été divisé par plus de deux, au cours des vingt dernières années.**

**L**e territoire de la communauté urbaine Creusot Montceau a cruellement souffert de la disparition de l'industrie sidérurgique dans les années 1980, puis de la fermeture progressive du bassin minier de Saône-et-Loire. La perte de milliers d'emplois entraîne alors un taux de chômage qui flirte longtemps avec les 20 %. Devant ce qu'on peut qualifier de cataclysme, les élus locaux ne baissent pas les bras. Ils lancent aussitôt une démarche de réindustrialisation, à contre-courant d'une opinion largement répandue à l'époque, qui prédit la fin de l'industrie en France. Leur démarche s'appuie sur les atouts du territoire qui possède des friches industrielles, de la main-d'œuvre qualifiée et des savoir-faire. Les capacités de formation sont également présentes, grâce à un institut universitaire de technologie (IUT), réputé pour ses filières de mesures physiques, génie électrique et génie mécanique.

veloppés. Ce qui fut fait, ainsi que le souligne David Marti, président de la communauté urbaine Creusot Montceau : « *La volonté politique forte des élus de l'époque a permis de créer les conditions favorables à la réindustrialisation.* » Il s'agit d'attirer des entreprises de pointe, qui investissent dans les marchés de niche et sur la qualité, et sont capables de faire face à la concurrence des pays où la main-d'œuvre est à bas coût. Les élus réussissent à convaincre un acteur majeur du secteur de l'aéronautique de s'installer sur le territoire. « *Son arrivée a donné l'impulsion décisive, qui a entraîné d'autres entreprises industrielles.* » Les points forts de l'industrie du territoire sont aujourd'hui centrés sur les moteurs d'avions, les aciers spéciaux, les bogies de TGV ou les engins de maintenance ferroviaire sur mesure. Des industries compétitives, qui ont peu de concurrents et peuvent s'appuyer sur leurs centres de recherche et leurs bureaux d'études.

## VOLONTÉ POLITIQUE

Pour donner des résultats, ces atouts devaient être dé-

© Adobe stock

## UN APPUI AUX TERRITOIRES

**Nos experts du développement territorial aident les collectivités à prendre les bonnes décisions pour faire émerger leurs projets et augmenter leur capacité à impacter durablement le territoire. Au sein du Département Appui aux Territoires de la Direction du Réseau, ils ont rassemblé au fil des années une base d'information unique sur le développement territorial pour vous inspirer et partager avec vous les bonnes pratiques locales.**

**Pour en savoir plus, voir**  
[banquedesterritoires.fr/  
liste-des-experiences-territoires](https://banquedesterritoires.fr/liste-des-experiences-territoires)





© Atelier Novembre

## LE CHOIX DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

« Ce choix stratégique de la recherche et de l'innovation constitue le moteur de notre réindustrialisation », explique David Marti. « Actuellement, la communauté urbaine investit 15 millions d'euros dans la création d'un Technopôle qui a vocation à faire émerger des start-up. Parallèlement, nous avons développé un campus universitaire qui propose des filières généralistes et des masters internationaux en lien avec l'industrie. » Des enseignements en robotique ou en imagerie médicale sont proposés et les établissements universitaires disposent de leurs propres laboratoires de recherche. Pour parvenir à ces résultats, Creusot Montceau a créé des sociétés d'investissement dotées d'un actionariat public (collectivités, banques de l'État...) et privé, qui ont alloué les bâtiments industriels existants. Par exemple, la société d'économie mixte SEMCIB compte dans son tour de table la communauté urbaine Creusot Montceau, la région et la Banque des Territoires ainsi que des fonds privés. Elle s'est dédiée à la mise en place et au développement du Mecateamcluster qui regroupe des entreprises spécialisées dans les engins de maintenance ferroviaire. Ces sociétés d'investissement achètent des terrains et des bâtiments pour les revendre ou les louer selon les demandes des industriels et des entreprises.

## FORMATION ET ATTRACTIVITÉ

Creusot Montceau a également travaillé sur la formation, ce qui, dans le contexte actuel, se révèle précieux. Les prévisions à trois ans font en effet état de plusieurs centaines de postes à pourvoir. Si certaines entreprises disposent de leur propre centre de formation, d'autres peuvent s'appuyer sur le centre de formation du Mecateamcluster. En lien avec l'Union des industries métallurgiques et minières (UIMM), la communauté urbaine prépare l'ouverture prochaine d'un centre de formation d'ouvriers qualifiés. L'écosystème qui s'est créé autour de la réindustrialisation compte bien sûr des actions de Creusot Montceau en faveur du logement, de la culture, des commerces et des services indispensables pour attirer et conserver les talents. L'ouverture de la gare TGV Creusot Montceau a également constitué un atout primordial pour l'attractivité du territoire.

Cette démarche de réindustrialisation est portée par Creusot Montceau et son agence de développement économique, avec le soutien de la région. Les maires des communes concernées par des implantations industrielles sont associés aux projets. Les financements de la démarche proviennent de plusieurs sources : budget de la communauté urbaine, aides de la région, fonds vert et fonds friches ou encore France relance.

Creusot Montceau a intégré le programme Territoires d'industrie en association avec quatre autres intercommunalités. Aux yeux du président de Creusot Montceau : « Ce programme va simplifier notre dialogue avec les services déconcentrés de l'État et nous aider à poursuivre ce travail de longue haleine qu'est la réindustrialisation. Je me réjouis qu'aujourd'hui, on constate enfin qu'aucun pays ne peut se dire qu'il est grand sans une industrie forte. » ●

### JUSQU'À 40 % D'EMPLOIS INDUSTRIELS

- Le taux de chômage de Creusot Montceau est longtemps resté autour de 20 %, avant de rejoindre la moyenne nationale, à près de 7 %. Le territoire de la communauté urbaine compte en moyenne 35 % d'emplois industriels et jusqu'à 40 % dans le bassin creusotin.

UNE EXPÉRIENCE À RETROUVER SUR LA PLATEFORME  
[BANQUEDESTERRITOIRES.FR/LISTE-DES-EXPERIENCES-TERRITOIRES](https://banquedes territoires.fr/liste-des-experiences-territoires)

# PREIGNAN S'ÉQUIPE D'UN VÉHICULE ÉLECTRIQUE EN AUTOPARTAGE (32)

Publié le 8 février 2024, par Agnès Fernandez pour le Département d'Appui aux Territoires



© Commune de Preignan

**Dans le Gers, la commune de Preignan propose à ses habitants une voiture utilitaire électrique en autopartage. Objectif : changer les habitudes, polluer moins, mutualiser et sensibiliser à l'idée du bien commun.**

**E**n 2017, en réponse à un appel à projets Changement climatique lancé par la communauté d'agglomération Grand Auch Cœur de Gascogne, la commune de Preignan a l'idée de s'équiper d'un véhicule électrique pour le proposer aux habitants en mode autopartage. Lauréate du concours, elle s'appuie sur une association existante, La Maison du temps libre, pour faire l'acquisition d'un ancien Kangoo de la Poste. Le véhicule a 5 ans et est vendu 3 120 euros par l'opérateur.

**20 € D'ADHÉSION,  
10 € PAR JOUR**

Cette possibilité pour les habitants d'emprunter ce véhicule utilitaire est tout à fait bienvenue : « ils le réservent pour aller faire leurs courses ou transporter meubles, caisses ou objets encombrants, mais aussi très souvent pour se rendre

à la déchetterie ou aux points d'apport volontaires », précise Bernadette Villain Turlet, 3<sup>e</sup> adjointe au maire, chargée de la commission environnement, cadre de vie, lien social et communication. Car dans cette petite commune rurale, il n'existe pas de ramassage des ordures ménagères. « Les containers sont regroupés en différents points fixes, c'est aux habitants de venir déposer leurs déchets. »

Pour louer l'utilitaire électrique, il suffit d'adhérer à l'association au tarif de 20 euros par an et par famille et de s'acquitter de 10 euros par jour de location. L'adhésion permet également de profiter gratuitement des différents services proposés par l'association. La recharge des batteries se fait à la mairie, après chaque utilisation : « Notre objectif est de sensibiliser les gens au véhicule électrique et au partage. C'est une entrée en matière sur des changements d'habitudes », poursuit l'élue.

## OPTIMISER LA MUTUALISATION

Après deux ans de ce fonctionnement, force est pourtant d'admettre que le véhicule est sous-utilisé. Et le budget de l'association ne suffit plus à financer le service aux habitants. Il en coûte 65 euros par mois pour la location des batteries, auxquels il faut ajouter l'assurance, et l'entretien courant. Afin d'optimiser la mutualisation du véhicule, l'association le

retrocède à la mairie, qui en fait un véhicule de service et assure désormais la prise en charge des frais afférents à son utilisation. Le Kangoo est désormais utilisé par les employés municipaux pendant la semaine. Les habitants peuvent maintenant l'emprunter gratuitement sur réservation durant le week-end. La voiture roule donc beaucoup plus qu'auparavant. « Seul défaut : l'auto n'a une autonomie que de 90 km. Pas assez donc pour faire un aller-retour Preignan-Toulouse », précise l'élue.

## LA DÉMARCHE DE PARTAGE DONNE UN NOUVEL ÉLAN

Bernadette Villain Turlet se réjouit chaque fois qu'elle voit passer dans le bourg la petite voiture jaune marquée du logo AMTL et frappée d'un « Autopartagez-moi en électrique ».

Et apprécie d'y voir à chaque fois un nouveau conducteur. L'objectif est parfaitement atteint ! Quant à l'association Maison du temps libre, elle a changé de nom pour s'appeler désormais Preignan Solidaire et offrir d'autres services gratuits, grâce à l'implication participative des habitants : accompagnement de personnes vulnérables, ateliers d'informatique, de généalogie ou autres services de proximité. Et dans l'élan de cette démarche, l'équipe municipale planche actuellement sur un projet de résidence partagée pour les seniors. ●

## L'EXPÉRIENCE EN CHIFFRES

- Achat du véhicule électrique : 3 120 euros
- Coût d'entretien/électricité pour la commune : 500 euros par an

**UNE EXPÉRIENCE À RETROUVER  
SUR LA PLATEFORME  
[BANQUEDESTERRITOIRES.FR/](https://banquedesterritoires.fr/)  
LISTE-DES-EXPERIENCES-  
TERRITOIRES**

# LE GRAND NARBONNE RECYCLE SES EAUX USÉES POUR IRRIGUER DES VIGNES (11)

Publié le 22 avril 2024, par Christophe Tréhet - SCOP276 pour l'Adir, pour le Département Appui aux Territoires

**À l'issue d'une expérimentation pluriannuelle menée par des chercheurs pour confirmer l'absence d'impact sur le raisin, la communauté d'agglomération du littoral méditerranéen met à disposition de viticulteurs des eaux usées traitées pour irriguer leurs parcelles.**

Le territoire de la Communauté d'agglomération du Grand Narbonne s'illustre par son caractère pionnier, en France, en matière de réutilisation des eaux usées traitées. Depuis juin 2022, plusieurs viticulteurs du massif de la Clape bénéficient ainsi d'eau issue de la station de Narbonne-Plage pour irriguer leurs vignes au moyen d'un système de goutte-à-goutte.

Cette initiative intitulée IrriAlt'eau 2.0 est portée par le Grand Narbonne et l'association syndicale autorisée (ASA) de Gruissan, en partenariat avec la cave coopérative de Gruissan et l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (INRAE). Elle ne concerne qu'une faible partie des espaces viticoles du territoire, 81 hectares sur les 19 600 hectares cultivés en vigne au total, mais entend répondre aux problèmes posés par les sécheresses récurrentes. « Ce phénomène n'est pas récent chez nous mais les vignes souffrent de plus en plus, parfois jusqu'à la mort des ceps. Or, le secteur viticole représente une activité économique majeure dans le Grand Narbonne », explique le vice-président du Grand Narbonne en charge notamment de l'eau potable et de l'assainissement, Michel Jammes, également maire de Sigeac. « La question s'est alors posée pour soutenir ce secteur, mais sans puiser dans les réserves d'eau potable. »

## TESTS SCIENTIFIQUES

Avant son extension effective dans les espaces viticoles, l'application d'eau usée traitée a été testée scientifiquement. Ainsi, l'antenne locale de l'Inrae a évalué, de 2013 à 2018, à l'aide d'un prototype de traitement de l'eau élaboré par Veolia, si l'apport d'eau usée traitée avait ou non un impact sur la qualité du raisin et du vin.

Aucun effet significatif n'ayant été perçu, le projet pouvait être poursuivi.

L'installation d'un dispositif de traitement complémentaire articulé à la station d'épuration de Narbonne-Place est alors engagée. Terminé en septembre 2021, il comprend un équipement de surveillance de la qualité de l'eau prélevée, une pompe, une bache de stockage des eaux brutes (400 m<sup>3</sup>), un système de filtration et de désinfection de l'eau (UV et chlore), puis une bache de stockage des eaux traitées, où vient se connecter le circuit d'irrigation.



## UN CIRCUIT SOUS CONTRAINTES

« À partir de là, un autre enjeu se pose pour déterminer comment distribuer l'eau dans des vignes à proximité de la station d'épuration, une distribution lointaine étant exclue financièrement. Il faut que les viticulteurs décident où placer le curseur de l'extension de la zone irriguée, étant donné le coût de distribution », explicite Michel Jammes. Les producteurs se sont organisés en Association syndicale autorisée (ASA) de Gruissan afin de construire une station de surpression et déployer un réseau d'irrigation collectif de 7,6 kilomètres (102 parcelles). « La station d'épuration de Narbonne-Plage bénéficie d'un volume d'eau suffisant et constant en période estivale, grâce à l'arrivée des va-

canciers sur le littoral », précise le service communication du Grand Narbonne. L'eau est proposée au tarif de 38 centimes le mètre-cube aux irrigants.

## STATIONS LITTORALES

Cette initiative fait suite à une première expérimentation initiée par les Vignobles Cap-Leucate associés à l'entreprise BRL Exploitation, qui avait abouti en 2019 à l'irrigation de 15 hectares de vignes à partir de la station d'épuration de Roquefort-des-Corbieres. Elle devrait être complétée à moyen terme par un dispositif similaire qui alimenterait entre 20 et 50 hectares de vignes près de Leucate. « Les projets concernant des stations d'épuration de bord de mer ont bien plus de chances d'aboutir et de dépasser la réticence des services de l'État, car les stations qui relarguent l'eau dans une rivière contribuent à soutenir l'étiage en été. Détourner de l'eau destinée à la mer n'a en revanche aucune incidence environnementale », précise Michel Jammes.

Enfin, un équipement de traitement, une « Reut Box », imaginée par Veolia, a été posé à la station d'épuration de Narbonne. Elle fournit à la commune près de 90 % de ses besoins en eau pour des tâches techniques et d'entretien du site. ●

## ZOOM SUR LES CHIFFRES

- Coût total : 1,3 M€ dont 532 500 € d'équipement de traitement des eaux à la station Narbonne-Plage
- Cofinancés par le Grand Narbonne, la Banque des Territoires (pour le compte de l'État) via le programme France 2030 « Territoires d'innovation » - projet lauréat Littoral+ porté par la région Occitanie, l'ASA de Gruissan, la Région Occitanie, le FEADER et le Conseil départemental de l'Aude.
- Le programme France 2030 « Territoires d'innovation » a cofinancé le projet à hauteur de 266 210 €.

**UNE EXPÉRIENCE  
À RETROUVER SUR LA PLATEFORME  
BANQUEDESTERRITOIRES.FR/  
LISTE-DES-EXPERIENCES-TERRITOIRES**

“ ENSEMBLE ”

La Banque des Territoires a défini fin 2023 ses axes stratégiques à horizon 2028. Conçus pour accompagner la transformation écologique du pays mais également favoriser la cohésion sociale et territoriale, ces axes prolongent l'action engagée de longue date au plus près des territoires et avec l'ensemble des acteurs impliqués.



# AGIR ENSEMBLE, pour des territoires plus verts et plus solidaires

**D**epuis sa création en 2018, la Banque des Territoires rassemble l'ensemble des expertises internes de la Caisse des Dépôts à destination des territoires avec l'ambition de lutter contre les inégalités sociales et les fractures territoriales, en accompagnant la transformation écologique.

Elle a déployé en cinq ans une grande diversité de solutions qui ont fait la preuve de leur utilité. Son objectif est maintenant d'accélérer et de massifier les plus efficaces d'entre elles au service des grands enjeux du pays et de sa souveraineté.

Sur la période 2024-2028, pour répondre aux enjeux de transformation écologique, de cohésion sociale et territoriale, la Banque des Territoires concentrera son action sur **16 mesures phares**.

Huit de ces mesures phares concernent la transformation écologique des territoires. La transformation écologique est en effet, depuis plusieurs années déjà, un axe structurant de l'action de la Banque des Territoires : atténuation du réchauffement climatique, adaptation des territoires à ses conséquences, prise en compte du vivant, sobriété foncière, restauration de la biodiversité, utilisation durable des ressources naturelles, transition vers une économie circulaire, lutte contre la pollution... sont autant de priorités intégrées aux projets accompagnés par la Banque des Territoires.

Les huit autres mesures visent à améliorer la cohésion sociale et territoriale. Avec ses partenaires, et en intégrant la diversité des caractéristiques et des besoins des territoires, la Banque des Territoires entend participer à la création de logement social et abordable, à l'accompagnement du vieillissement de

la population, à l'amélioration de l'accès des citoyens aux droits et services de base. Elle prévoit aussi de mobiliser ses moyens pour redynamiser l'activité

économique des territoires, soutenir la réindustrialisation des territoires et favoriser une gestion durable souveraine de la donnée. ●

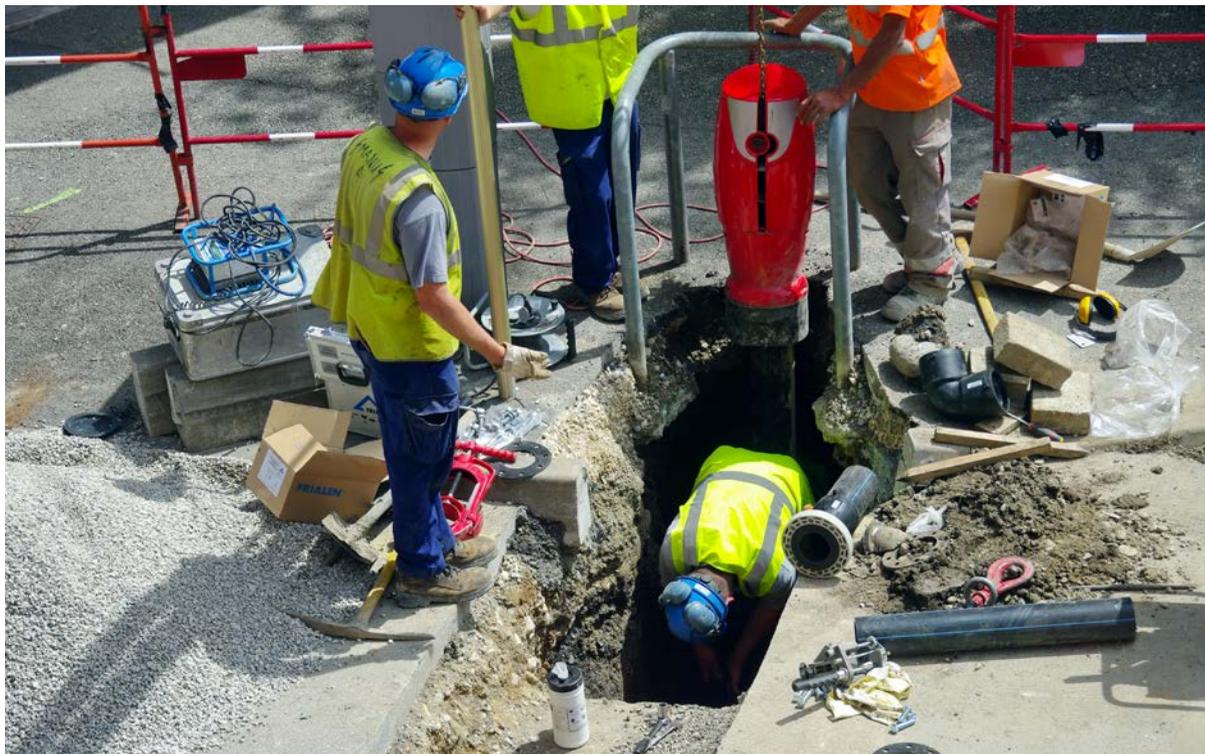


## 8 MESURES PHARES POUR DES TERRITOIRES PLUS VERTS

- **1,2 Md€** pour accompagner l'adaptation des territoires aux effets du changement climatique
- **16,8 Md€** pour accélérer la réhabilitation du parc public
- **1,5 Md€** pour accompagner la mise en place du nouveau mix énergétique décarboné
- **1,3 Md€** pour accélérer le basculement vers une mobilité décarbonée
- **1,8Md€** pour contribuer à préserver la ressource en eau, en quantité et en qualité
- **180 M€** pour accompagner la transition alimentaire des territoires
- **350 M€** pour accompagner des projets locaux de prévention, de collecte, réemploi et de valorisation des déchets
- **900 M€** pour accompagner le développement territorial dans la trajectoire de la sobriété foncière

## 8 MESURES PHARES POUR DES TERRITOIRES PLUS SOLIDAIRES

- **240 M€** pour favoriser l'accès aux services publics pour tous les Français grâce aux France services et à l'inclusion numérique
- **Lutter contre les déserts médicaux**
- **3,8 Mds€** pour favoriser l'accès au droit et à la justice grâce à la digitalisation
- **56,5 Mds€** pour créer du logement social et abordable
- **2,1 Md€** pour dynamiser l'activité économique des territoires en développant les compétences et un immobilier tertiaire plus écologique
- **900 M€** pour réindustrialiser les territoires et maîtriser les impacts environnementaux de l'industrie
- **3,3 Md€** pour soutenir l'habitat des personnes âgées ou en perte d'autonomie sous toutes ses formes (hébergement, logement, services)
- **400 M€** pour accompagner les acteurs territoriaux à piloter leurs politiques publiques par une gestion durable et souveraine de la donnée



© Adobe stock

## Projets des collectivités dans le domaine de l'eau : la Banque des Territoires va mobiliser 4 milliards d'euros de prêts d'ici à 2028

📍 Publié le 29 mars 2024, par Emîlie Zapalski pour Localtis

Dans le cadre de son nouveau plan stratégique, et plus largement de la feuille de route du groupe Caisse des Dépôts en faveur de la transition écologique, la Banque des Territoires a annoncé le 6 décembre 2023 un doublement de l'enveloppe de ses Aqua Prêts, qui va être portée à 4 milliards d'euros d'ici à 2028. Ces crédits supplémentaires, qui servent à financer les projets des collectivités dans le domaine de l'eau, s'accompagnent d'un élargissement de l'offre, notamment en matière d'ingénierie.

« **L'**eau est une ressource essentielle mais elle n'est pas infinie (...). J'ai donc souhaité que la Banque des Territoires s'engage plus encore aux côtés des élus locaux en doublant les moyens de financement, pour accélérer le développement de leurs projets, quelle que soit leur taille, afin d'économiser, de proté-

ger et de conserver la qualité de l'eau sur tout le territoire », a déclaré son directeur, Olivier Sichel, en annonçant ce 6 décembre dernier, un doublement de sa capacité de prêts aux collectivités dans ce domaine. L'enveloppe des Aqua Prêts, née dans le sillage des premières Assises de l'eau, va ainsi représenter 4 milliards d'euros d'ici à 2028.

### PROJETS DU PETIT ET DU GRAND CYCLE DE L'EAU

« D'une durée pouvant aller jusqu'à 60 ans, Aqua Prêt, indexé sur le taux du Livret A +0,4 %, permet de réduire significativement l'impact à court terme de ces projets sur les finances locales en préservant la capacité d'endettement

des collectivités pour mener d'autres projets (développement des mobilités décarbonées, aménagement du territoire, rénovation des logements sociaux...), limitant ainsi la répercussion des coûts sur la facture des usagers », souligne la Banque des Territoires dans un communiqué, précisant que la durée de l'Aqua Prêt correspond à celle des amortissements techniques.

Ces prêts permettent de financer tous les types de projets liés au « petit » et au « grand » cycle de l'eau : sécurisation des approvisionnements, diminution des fuites sur les réseaux, protection des nappes, diminution de la pollution, réutilisation des eaux usées traitées, etc. Entre 2019 et 2022, ce sont ainsi 805 projets qui ont été financés pour un montant de 915 millions d'euros de prêts et 212 pour plus d'un milliard d'euros sur la seule année 2023. À titre d'exemple, les Aqua Prêts ont servi à financer l'interconnexion entre l'usine de production d'eau potable de la Nive à Anglet et l'usine de production d'eau potable d'Helbarron à Saint-Pée-sur-Nivelle (3 millions d'euros), la rénovation des réseaux d'eaux usées de la croisette à Cannes (12,5 millions d'euros), celle des réseaux d'eau de Grand Paris Est en vue de Paris 2024 (16 millions d'euros) ou encore la construction d'une usine d'eau potable à Fougères (19 millions d'euros).

## 15 MILLIONS D'EUROS DE CRÉDITS D'INGÉNIERIE

En complément de l'Aqua Prêt, la Banque des Territoires propose également aux collectivités une offre élargie à l'ingénierie et à l'accompagnement en fonds propres ainsi qu'à la consignation des installations classées pour la protection de l'environnement ou des zones de protection de la ressource en eau, et enfin aux outils numériques d'aide à la décision.

Elle dispose de 15 millions d'euros de crédits d'ingénierie mobilisables sur la période 2024-2028, pour aider les collectivités à réaliser les diagnostics territoriaux nécessaires à la prise de décision, en coordination avec les agences de l'eau. Elle propose également « son

expertise d'investisseur avisé aux entreprises locales dédiées à la gestion et/ou au portage patrimonial des infrastructures du 'petit' cycle de l'eau et les accompagne dans leur gouvernance », indique le communiqué. Elle investit par ailleurs au capital d'entreprises publiques locales qui œuvrent sur le grand cycle de l'eau. « Plus largement le groupe Caisse des Dépôts dispose d'un levier historique de consignation environnementale pour assurer les garanties financières des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), mobilisable en particulier pour les projets de stations d'épuration, et encore de consignation expropriation et préemption pour assurer la protection du foncier sur les zones de captage », rappelle le communiqué.

## NOUVEAUX OUTILS D'AIDE À LA DÉCISION

La Banque des Territoires offre aussi depuis juillet dernier, au travers de la plateforme Aquagir un parcours complet destiné à faciliter la prise de décision et le passage à l'action des collectivités. Conçu avec de nombreux partenaires publics et privés (Association nationale des élus des bassins - ANEB, Bureau des recherches géologiques et minières - BRGM, Cercle Français de l'Eau - CFE, France Water Team, Union des Indus-

triels de l'Eau - UIE), Aquagir permet de répondre aux différentes problématiques des collectivités quel que soit le stade des projets : sensibilisation, partage de connaissances et de bonnes pratiques, offres de formation, d'ingénierie, de financement et place de marché de solutions pour aller jusqu'à la mise en œuvre.

Enfin, en complément d'Aquagir, la Banque des Territoires développe Aquasens, un outil numérique qui entend faciliter la prise de décision des élus et mieux intégrer l'enjeu de l'eau dans les politiques publiques. À partir des principaux indicateurs sur l'état qualitatif et quantitatif de la ressource en eau, l'analyse des risques et de l'impact du changement climatique sur la ressource, son objectif est de fournir aux collectivités, en un même endroit et de manière consolidée, un état des lieux de leur situation sur les principaux enjeux clés liés à l'eau (impact de l'évolution de la ressource sur la répartition par usage et sur l'aménagement du territoire, évaluation de la qualité des eaux, meilleure anticipation des risques inondation et sécheresse). Déployé au niveau national en 2025, le projet associera ministères, agences de l'eau, Office français pour la biodiversité (OFB), Cerema ainsi que l'association Amorce. ●



# PLUSIEURS PROJETS DE PRÉSERVATION DE L'EAU EN CENTRE-VAL DE LOIRE

Contribuer à préserver la ressource en eau, en quantité et en qualité, est l'une des mesures phares du plan stratégique de la Banque des Territoires, au service de la transition écologique. En Centre-Val de Loire, la direction régionale accompagne les collectivités dans leurs réflexions et travaux pour la rénovation ou l'interconnexion de réseaux de distribution, pour la construction d'un forage d'eau potable, la réhabilitation d'un réseau d'assainissement ou encore la construction d'une station d'épuration. Retour sur ces quelques illustrations de l'action de la direction régionale Centre-Val de Loire.

## ● Un réseau d'eaux pluviales pour Limeray

La direction régionale Centre-Val de Loire finance à hauteur de 1 M€ la commune de Limeray pour la rénovation de son réseau d'eaux pluviales. Ce projet a pour vocation de mettre en œuvre la rénovation du réseau d'eaux pluviales constitué par un aqueduc sous voirie situé rue d'Enfer à Limeray. Les travaux prévoient la réparation des bassins d'orage, de l'aqueduc et des canalisations.

Dans un même temps, l'ouverture de la voirie est prévue sur une largeur importante. Celle-ci sera donc restaurée par des travaux d'aménagement qui permettront de sécuriser l'ouvrage à très long terme avec notamment la réduction de la chaussée et donc de la circulation.

Les travaux, devraient se terminer au printemps 2026. Le coût total de l'opération s'élève à 1.649.880 €, hors travaux de réseaux secs déjà financés par la collectivité. Des subventions sont apportées par la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux et du conseil départemental de l'Indre-et-Loire. Un Aqua Prêt Banque des Territoires d'un montant de 1.000.000 € finance 60,6 % du coût total de l'opération. L'autofinancement prévisionnel de la collectivité (hors demandes de subventions futures) s'élève à 438.806 euros.

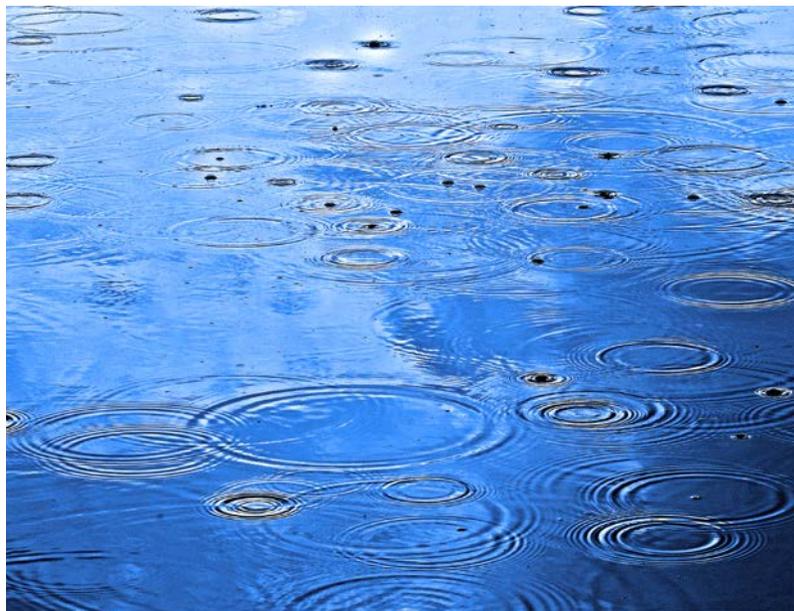
## ● La construction d'un forage pour Salbris

L'opération porte sur la construction d'un nouveau forage d'eau potable à la suite de l'effondrement du forage principal de la commune. Ce nouveau forage validé par les services de l'État et le Préfet permettra à la ville d'être de nouveau autonome, l'indisponibilité du forage précité ayant conduit la collectivité à solliciter d'autres communes pour assurer les besoins des 2.637 abonnés, soit la totalité de la population et des entreprises de la commune.

La Banque des Territoires finance la totalité des travaux de la commune via un Aqua Prêt.

## ● Les projets eau c'est aussi

- **Des travaux d'interconnexion :** la communauté de communes Cœur de Beauce a sollicité la Banque des Territoires afin de réaliser des travaux d'interconnexion sur son réseau d'eau.
- **La réhabilitation d'un réseau d'assainissement :** la commune de Meusnes a fait appel à la Banque des Territoires afin de réaliser la réhabilitation de son réseau d'assainissement.
- **La construction d'une station d'épuration :** la commune de Foecy dans le Cher a fait appel à la Banque des Territoires Centre-Val de Loire pour la construction de sa station d'épuration. ●



# LA BANQUE DES TERRITOIRES S'ENGAGE ET accompagne les collectivités dans leurs trajectoires de sobriété foncière

Depuis plusieurs années déjà, la Banque des Territoires s'engage auprès des collectivités souhaitant faire émerger sur leur territoire des projets favorisant leur transformation écologique.

**D**ans le contexte de notre action pour le changement climatique, un plan d'actions dédié sur 5 ans va mobiliser l'ensemble de nos outils en ingénierie, data, prêt, investissement, et consignations. L'objectif est de faire levier, aider à planifier, capitaliser, accélérer les projets en faveur de la sobriété foncière dont l'enjeu devient de plus en plus prégnant dans le contexte du Zéro artificialisation nette.

**Ce plan d'actions s'organise autour de quatre piliers :**

## ● Une aide au pilotage de la ressource foncière

La Banque des Territoires aide les collectivités à anticiper leur consommation des sols en favorisant une meilleure connaissance de leur foncier et en les accompagnant dans la planification de leurs usages. Elle cofinance ainsi par exemple des études d'identification et de planification foncière à long terme. C'est le cas avec certains établissements publics fonciers et collectivités dans les Hauts-de-France, en Vendée ou Nouvelle-Aquitaine afin de définir des stratégies d'intervention en faveur du logement, de l'industrie, de la préservation des espaces naturels et forestiers ou de la renaturation.

Outre son offre sécurisée de consignation pour les collectivités locales (préemption, expropriation...), la Banque des Territoires participe aussi au déploiement du portail foncier @zae qui cartographie les zones d'activités économiques des collectivités. Le portail, en développement continu, évoluera pour apporter une connaissance globale du

foncier à travers la France.

Aujourd'hui, la Banque des Territoires souhaite accompagner le financement d'opération de maîtrise et de détention foncière à court, moyen mais aussi très long terme via des prêts à maturité longue tels que le prêt SFIL ou le nouveau prêt Gaïa Territorial afin de préserver l'équilibre économique des projets.

Le Prêt Gaïa permet dorénavant de sanctuariser les fonciers en vue de protéger et de restaurer les sols grâce à des opérations de préservation ou de renaturation. Il pourra aussi être mobilisé pour résorber toutes sortes de friches et pour recomposer des espaces déjà urbanisés telle que les zones commerciales en entrée de ville.

Ces accompagnements ont pour vocation de favoriser la conception et la mise en œuvre de stratégies de gestion foncière à long terme pour lutter contre les conflits d'usage des sols, la spéculation ou même les besoins spécifiques de redynamisation de certains territoires.

## ● Un soutien au développement urbain durable, avec la réalisation de projets de recyclage urbain abordables et qualitatifs

Les collectivités peuvent avoir besoin de soutien lors de la réalisation de leurs opérations de recyclage foncier ou de réaménagement de certains espaces (quartiers) : avec ses crédits d'ingénierie, la Banque des Territoires encourage les projets de bâti incluant une approche durable, optimisant les espaces et intégrant de nouvelles formes urbaines. Accompagner les collectivités signifie aussi s'ouvrir à de nouveaux modes de financement, comme l'investissement

dans des structures de portage foncier à moyen et long terme. La Banque des Territoires a par ailleurs rejoint la foncière de compensation Herman, et mène plusieurs réflexions pour intervenir en tant qu'investisseur dans des foncières consacrées au réaménagement des entrées de ville, à la reconversion de friches ou encore à la recomposition de certains territoires (notamment sur les littoraux impactés par le retrait du trait de côte).

## ● Une participation à la renaturation / désartificialisation du foncier avec le développement de projets portant sur des friches et sols urbanisés ou dégradés

Pour de nombreuses collectivités, les objectifs ZAN pourront être atteints en renaturant certaines zones qui viendront compenser l'artificialisation d'autres espaces. La Banque des Territoires cherche donc à favoriser cet équilibre en participant à des études de compensation et à des expérimentations visant à accélérer le développement d'opérations de renaturation de sites artificialisés.

## ● Des actions de sensibilisation et de formation pour accompagner les acteurs de l'aménagement territorial dans cette mutation profonde de leur activité

Un travail de sensibilisation est mis en œuvre auprès des acteurs publics via des guides, documents et rencontres, notamment sur le sujet crucial de la réserve foncière. Certaines actions de formation peuvent également être cofinancées pour les EPL ou les EPCI. ●

## Une réalisation



© BRN FEEDER

### CHIFFRES CLÉS

Coût total du projet : **2,2 M€**

Financement par la Banque des Territoires : **100 %**

Durée du prêt : **10 ans**

### MONTAGE DU PROJET

- Prêt Gaïa Territorial Court Terme (10 ans) pour acquérir la friche de l'ancienne usine industrielle de la SFAC : **2,2 millions d'euros**

# Financement de l'acquisition de la friche industrielle d'une ancienne usine à Angers

📍 Une réalisation de la Direction Régionale Pays de la Loire

La Banque des Territoires a financé la SPL Alter public pour acquérir une friche de l'usine de la SFAC à Angers pour la réhabiliter.



## Zoom

### Réhabilitation d'une friche industrielle : le projet de l'ancienne Société des Fours à Chaux (SFAC).

La SPL Alter Public a sollicité la Banque des Territoires le 20 avril 2023 pour financer l'acquisition du terrain en friche de l'ancienne Société des Fours à Chaux (SFAC) à Angers, via un prêt Gaïa Territorial Court Terme de 10 ans. Cette société publique locale, sous forme de société anonyme à conseil d'administration, a été créée en 2010. Ses principaux actionnaires sont le Département de Maine-et-Loire et l'agglomération Angers Loire Métropole.

La SFAC réalisait dans son usine située dans le quartier Saint Serge d'Angers des modules en béton préfabriqués destinés à la construction, aux grandes surfaces de bricolage, aux voiries et aux réseaux. Elle a délocalisé sa production sur la commune du Lion d'Angers en 2016.

**Afin de mener à bien le renouvellement urbain du secteur Jeanne Jugan/Fours à chaux/Doyenné, sur lequel se trouvait notamment la SFAC, la ville d'Angers a confié à la SPL Alter Public :**

- la réalisation d'études pré-opérationnelles (mandat d'études) ;
- l'acquisition de la friche de l'ancienne SFAC au travers d'une convention d'action foncière ;
- son aménagement dans le cadre d'une concession d'aménagement.

Cette opération porte sur l'acquisition de 7 parcelles de terrain correspondant à l'emprise foncière de l'ancienne usine de la SFAC et à l'indivision Guérin, ancienne carrière de calcaire située dans le prolongement de la SFAC. L'objectif de la collectivité est la résorption et la valorisation de cette friche industrielle au cœur de la ville et la création d'un lien entre le quartier Saint Serge, où est située cette friche urbaine, et le quartier Monplaisir, quartier prioritaire de la Ville d'habitat social, situé au nord.

Après la phase d'études pré-opérationnelles portant sur une zone plus vaste que la SFAC, la SPL réalisera au travers d'une concession d'aménagement les travaux d'aménagement sur la zone d'étude. Le foncier est destiné à être cédé une fois les travaux d'aménagement réalisés.

**Les 7 parcelles à acquérir représentent une surface totale de 58.336 m<sup>2</sup> :**

- 5 parcelles d'une surface totale de 57.507 m<sup>2</sup> classées en zone UYd2 (zone à vocation économique) ;
- 2 parcelles d'une surface totale de 829 m<sup>2</sup> classés en zone UC (zone à vocation habitat, équipement et activités).

Les bâtiments initialement présents sur le site ont été démolis par les cédants.

### Renouvellement urbain : la reconversion d'une friche industrielle en quartier dynamique et intégrant la dimension environnementale

L'ambition portée par la Ville d'Angers est d'inscrire le secteur Doyenné/Jeanne Jugan/SFAC dans le renouvellement urbain global de la partie nord-est d'Angers et d'en faire un pivot entre le quartier Monplaisir (en cours de rénovation urbaine) et le secteur Saint Serge marquant l'entrée de ville.

Dans la perspective de la transformation du quartier, dans le respect de l'objectif « zéro artificialisation », la collectivité a confié en 2021 un mandat d'études pré-opérationnelles à Alter Public. Le périmètre d'étude va bien au-delà de la friche de la SFAC et intègre la polarité du Doyenné et celle de Jeanne Jugan, soit 8,8 hectares.

Les études ont permis de définir l'aménagement possible du quartier en intégrant la dimension environnementale : dépollution des sols, plantations, préservation de la biodiversité, etc. Une mixité d'usage est envisagée avec le maintien d'activités économiques et l'apport de logements et d'équipements. ●

**VOIR TOUTES  
NOS RÉALISATIONS SUR  
LA PLATEFORME  
BANQUEDESTERRITOIRES.FR**

# PARC ÉOLIEN DE QUILLY (44)

## La SEM EnR44, Énergie Partagée et la Banque des Territoires deviennent actionnaires

La société d'économie mixte SEM EnR44, le mouvement de l'énergie citoyenne Énergie Partagée et la Banque des Territoires deviennent les trois uniques actionnaires du parc éolien de Quilly, mis en service par BayWa r.e. à l'été 2023. BayWa r.e. cède l'intégralité du capital du parc éolien de Quilly à deux acteurs de Loire-Atlantique, la SEM EnR44, Énergie Partagée et à la Banque des Territoires qui sera actionnaire minoritaire de référence.

**C**e sont désormais des acteurs locaux, avec le soutien de la Banque des Territoires, qui piloteront la production d'une électricité renouvelable locale tout en s'assurant d'une bonne intégration du projet. La SEM EnR44 assurera la communication avec la commune de Quilly

et ses habitants.

BayWa r.e., qui a développé et construit le parc éolien continuera d'assurer l'exploitation technique et commerciale du parc éolien de Quilly, et maintiendra, avec les nouveaux propriétaires du parc, un dialogue régulier et transparent avec le territoire.

### BAYWA R.E. TIENT SES ENGAGEMENTS D'UN ÉOLIEN 100 % TERRITORIAL

BayWa r.e. a annoncé dès 2019, lors de la signature d'un partenariat avec la Banque des Territoires, être prêt à céder jusqu'à 100 % de ses parcs à des ac-



teurs locaux. C'est chose faite avec la vente du parc éolien de Quilly. Il s'agit de la seconde cession de ce type : le projet éolien du Clos neuf, dans les Côtes-d'Armor (22), a vu la première concrétisation de cet accord-cadre, en 2022.

« Notre partenariat avec la Banque des Territoires offre une grande souplesse et permet aux collectivités d'entrer au capital des projets éoliens à la hauteur de leurs capacités » explique Corentin Sivy, Directeur Éolien de BayWa r.e. France. « Fort de sa compétence technique, BayWa r.e. supporte les coûts et risques inhérents au développement des projets, dont le développement est un processus long et complexe. Une fois le projet construit, nous sommes prêts à céder jusqu'à 100 % des parts aux collectivités et riverains, qui gardent ainsi la main sur la gouvernance des installations et leurs bénéfices économiques. »

## DES ÉOLIENNES QUI APPARTIENNENT AU TERRITOIRE

Le partenariat national avec la Banque des Territoires est un modèle de réussite, favorisant une gouvernance locale efficiente.

« Notre engagement auprès du parc éolien de Quilly incarne parfaitement notre vision d'investissement dans des initiatives innovantes et ancrées localement. Nous sommes convaincus que cette collaboration avec les autres acteurs du territoire, tels que la SEM EnR44 et Énergie Partagée, permettra non seulement de favoriser le développement économique de la région, mais également de renforcer notre engagement en faveur de la transformation énergétique. En investissant dans cette unité neuve, nous démontrons notre engagement envers la croissance durable. De plus, notre partenariat avec les collectivités territoriales et les citoyens reflète notre volonté de construire ensemble un avenir énergétique plus propre et plus solidaire pour les habitants de la région. » souligne Philippe Jusserand, directeur régional Pays de la Loire Banque des Territoires.

En parallèle, cette collaboration génère des bénéfices financiers directs pour la collectivité locale, tout en catalysant des initiatives visant à promouvoir la transition écologique. Le projet s'inscrit donc dans

l'esprit porté par le label Énergie Partagée, qui distingue les projets d'énergie renouvelable particulièrement vertueux pour les territoires. Les décisions relatives à l'exploitation du parc éolien sont prises localement, avec la participation active des parties prenantes du territoire pour répondre avant tout aux besoins des habitants.

« Créée en 2018 par le syndicat d'énergie de Loire-Atlantique, l'essence même de la SEM EnR44 est de permettre aux collectivités de maîtriser le devenir des énergies renouvelables sur leur territoire et de relocaliser les retombées économiques de ces projets. Le rachat conjoint du parc éolien de Quilly en association avec Énergie Partagée et la Banque des Territoires, permettra d'accroître les moyens de production portés indirectement par la puissance publique et ainsi favoriser la dynamique vers une indépendance énergétique des territoires » partage Alison Francès, Directrice de EnR44.

## DES ACTIONS DURABLES SUR LE TERRITOIRE

Avant même la mise en service du parc, BayWa r.e. a accompagné la rénovation énergétique des logements des habitants du territoire. Grâce à cette démarche, 65 foyers ont bénéficié de thermographies de façades d'habitations, 17 audits énergétiques RGE ont été financés et 9 chantiers de rénovation sont en œuvre.

Les actions locales en faveur de la transition écologique continueront tout au long de la vie du parc avec les nouveaux actionnaires EnR44, Énergie Partagée et la Banque des Territoires. Ainsi, les citoyens intéressés pourront investir dans le projet au travers d'Énergie Partagée Investissement et participer aux décisions concernant l'utilisation d'un budget annuel destiné à soutenir des initiatives pédagogiques sur l'énergie et des programmes d'efficacité énergétique. ●

### DONNÉES CLÉS DU PARC ÉOLIEN



© Adobe stock

Initié en 2009 avec un premier soutien des élus et des propriétaires fonciers, le projet de parc éolien de Quilly a reçu ses autorisations de construction et d'exploitation en juillet 2015, après plusieurs années d'études techniques et environnementales, paysagères et acoustiques. La validité de ces autorisations confirmée, le chantier a été lancé en octobre 2022, pour une mise en service du parc éolien à l'été 2023.

Les trois éoliennes produisent 21 GWh par an, l'équivalent de la consommation domestique de 6 500 personnes, soit cinq fois la population de Quilly.

- **Nombre d'éoliennes** - 3
- **Puissance par éolienne** - 3 MW
- **Puissance totale du projet** - 9 MW
- **Type d'éoliennes** - Nordex N117
- **Production estimée du parc** - 21 GWh/an
- **Equivalent de la consommation électrique de**  
3 150 foyers (chauffage inclus)
- **Hauteur de l'éolienne en bout de pale** - 165 mètres
- **Hauteur de la nacelle d'une éolienne** - 106 mètres



© Adobe stock

## MOBILITÉS DURABLES ET SOLIDAIRES DANS LES VILLES MOYENNES une nouvelle offre de la Banque des Territoires

La mobilité urbaine joue un rôle essentiel pour améliorer la qualité de vie, l'attractivité économique et l'environnement des villes moyennes. La Banque des Territoires accompagne les localités lauréates du programme Action Cœur de Ville (ACV) dans le développement d'une offre de mobilité qui vise à créer ou renforcer un espace urbain partagé et facile d'accès pour tous les publics, dans lesquels les flux de transports sont apaisés, sécurisés et respectueux de l'environnement.

**S**ituées à mi-chemin entre les grandes métropoles et les zones rurales, les villes moyennes rencontrent des défis spécifiques en termes de mobilités. Si les contextes géographique, économique, démographique diffèrent entre les villes, toutes font face à la prédominance de l'usage de la voiture au quotidien. En effet, selon la Fédération Nationale des Associations d'Usagers des Transports (FNAUT), près de 70 % des déplacements dans les villes moyennes sont effectués en automobile. Après des dizaines d'années de dépendance à l'automobile, de plus en plus de difficultés liées aux structures urbaines influent sur la mobilité. Accès

restreint aux centres-villes (notamment historiques), problèmes de stationnement, pollution sonore, pollution de l'air : ces collectivités doivent désormais se réinventer pour sortir de l'hégémonie du tout-voiture et encourager la décarbonation des déplacements : en renforçant l'usage des transports en commun, en améliorant la qualité et la quantité des parcours cyclables et marchables, en facilitant l'intermodalité (TC, vélo, marche), notamment en développant des services associés (stationnements vélos sécurisés, consignes, MAAS, etc.). Ces enjeux varient selon les spécificités de ces villes moyennes, ce qui implique d'enclencher localement des réflexions adaptées à chaque territoire.

- **Les villes moyennes proches des grandes métropoles** : comment prendre en compte le rabattement des flux lié aux déplacements quotidiens des habitants qui vont travailler dans les métropoles ?
- **Les villes moyennes au centre de zones de faible densité** : comment, à travers la planification des transports, renforcer l'attractivité territoriale et économique, lutter contre l'isolement et la désertification ?
- **Les villes moyennes touristiques** : comment gérer des flux importants dans des délais réduits (week-ends, vacances), avec des risques de conflits d'usages à éviter pour ne pas altérer l'attractivité du site ?

● **Les villes moyennes jouant le rôle de métropoles régionales** : c'est particulièrement le cas dans des villes insulaires, en Outre-Mer et en Corse par exemple, où les enjeux de dépendance vis-à-vis du territoire central sont forts.

Chaque ville rencontre de plus ses propres défis en fonction de sa localisation géographique, de son relief, de la présence de métropoles à proximité, etc. Dans les territoires ultramarins, les infrastructures routières sont particulièrement engorgées, les transports en commun existent peu, les enjeux techniques et technologiques d'adaptation des matériaux au climat tropical sont importants, les pratiques cyclables et marchables sont rendues difficiles par les conditions climatiques et par des parcours non sécurisés, etc.

## FACILITER LES DÉPLACEMENTS ET DÉCARBONER LES MOBILITÉS

L'objectif pour les villes moyennes est bien de répondre aux enjeux de mobilité de leurs habitants et usagers, tout en promouvant des modes de transport plus durables. Le basculement vers une mobilité décarbonée est essentiel pour réduire les émissions de gaz à effet de serre dans les villes, améliorer la qualité de l'air et limiter les nuisances sonores.

## MARCHE, VÉLO, INTERMODALITÉ... DE NOMBREUX LEVIERS À ACTIONNER POUR UNE MOBILITÉ PLUS DURABLE

Les mobilités actives, comme la marche ou le vélo, font également l'objet d'une réflexion de plus en plus importante dans les villes moyennes. En développant par exemple des infrastructures cyclables sécurisées, interconnectées, adaptées aux conditions climatiques (zones ombragées en cas de chaleur) et renforcées par des équipements et services complémentaires (conciergeries, stationnements sécurisés) le vélo peut devenir une solide alternative pour les déplacements au quotidien, et non uniquement pour les loisirs. De même, des trottoirs mieux pensés et mieux aménagés faciliteront les déplacements à pied de tous les publics. Augmenter la part du vélo et de la marche est ainsi un objectif clé des politiques de mobilité durable.

Par manque de places de stationnement, d'infrastructures, de connaissance, trop peu de personnes ont aujourd'hui recours à plusieurs types de transports en un seul et même trajet. Améliorer l'intermodalité, c'est renforcer la mobilité et l'accessibilité des villes moyennes, en prônant notamment le développement des infrastructures mais aussi des services. Les gares sont des

lieux intermodaux qu'il faut redynamiser au profit de l'ensemble du territoire, et c'est notamment pour cette raison que le programme Action Cœur de Ville 2 s'est ouvert aux quartiers de gare. L'aménagement de pôles multimodaux est à repenser dans cette perspective pour limiter l'usage de la voiture et développer des modes alternatifs.

La mise en place de réseaux de transports publics robustes, fréquents et accessibles est d'ailleurs un autre axe de développement important pour ces localités. Selon Transdev, 20% des habitants des villes moyennes métropolitaines effectuent leurs déplacements en transports publics.

## LA BANQUE DES TERRITOIRES ACCOMPAGNE LE DÉVELOPPEMENT DES MOBILITÉS DURABLES ET SOLIDAIRES

Avec une offre dédiée aux villes ACV, la Banque des Territoires accompagne les collectivités et leurs opérateurs dans les nécessaires transformations des mobilités sur leur territoire.

Elle vise à soutenir en particulier la décarbonation des mobilités, le renforcement des transports en commun, le développement des pratiques cyclables du quotidien, l'amélioration de la marchabilité des territoires. Une attention spécifique est apportée aux enjeux de mobilités dans les territoires ultramarins, au développement de l'intermodalité et à l'évolution des pratiques individuelles.

L'offre s'appuie sur toutes les possibilités d'intervention de la Banque des Territoires et comprend des appuis spécifiques en ingénierie ainsi que des possibilités variées de financement via des prêts long terme et investissements dans des sociétés de projets ou d'activités de services, ainsi qu'un accompagnement au déploiement de nouveaux services (autopartage, covoiturage, TAD, MAAS, ...). ●

## FINANCER LA DÉCARBONATION DE LA MOBILITÉ PUBLIQUE : L'EXEMPLE DE SHYMED

**La Banque des Territoires mobilise ses expertises et ses moyens financiers, de la conception à la mise en œuvre opérationnelle des projets.**

C'est ainsi qu'elle a accompagné la ville de Dunkerque pour son projet SHYMED consistant en la conception, la réalisation, l'installation, la maintenance et l'exploitation d'une station de production par électrolyse et distribution d'hydrogène vert. Elle doit permettre d'avitailier une partie des bus de la ville et des véhicules de collecte de la Communauté Urbaine dès 2025. D'une puissance de 1,3 MW, la station produira environ 500 kg d'hydrogène vert par jour.

**Coût total du projet** : 14,5 millions d'euros. Il a pu voir le jour grâce à la collaboration de plusieurs partenaires : la Communauté urbaine de Dunkerque, la Banque des Territoires qui apporte son soutien à hauteur de 4,2 millions d'euros en fonds propres et quasi-fonds propres, et Hynamics, la filiale hydrogène d'EDF.

<sup>[1]</sup> Fédération National des Associations d'Usagers des Transports - Colloque : Les déplacements dans les villes moyennes

<sup>[2]</sup> Source : <https://www.transdev.com/fr/nos-solutions-et-innovations/villes-et-territoires/>

# Une réalisation



© Ville de Périgueux

## Renforcer l'attractivité du quartier de la gare à Périgueux (24)

📍 Une réalisation de la Direction Régionale Nouvelle Aquitaine

Le quartier de la gare de la ville de Périgueux fait l'objet d'un important projet de requalification avec la création d'un pôle d'échange multimodal et d'un nouveau quartier d'affaires.



### Zoom

Depuis de nombreuses années, le quartier de la gare de Périgueux est au cœur d'un important projet de requalification fondé notamment sur la création d'un pôle d'échange multimodal et le développement d'un nouveau quartier d'affaires sur le terrain de l'ancienne friche SERNAM.

C'est dans ce nouveau quartier que la Maison Départementale de l'Habitat sera installée, à proximité immédiate du nouveau siège de l'agglomération du Grand Périgueux. Porté par le Département de la Dordogne, ce projet vise à regrouper les structures publiques et semi-publiques au service de l'aménagement du territoire et de l'habitat : l'Adil24, Soliha, l'Agence technique départementale, le CAUE, l'office HLM Périgord Habitat, la Semiper (Société d'économie mixte d'équipement du Périgord) et le service habitat du Département.

Le bâtiment sera conçu avec l'objectif de répondre aux normes de haute performance environnementale : des panneaux photovoltaïques seront installés sur le toit du bâtiment et sa construction mobilisera des matériaux biosourcés.

### Les objectifs de cette transformation

Pour la ville de Périgueux, ce projet de requalification du quartier de la gare doit permettre de :

- Contribuer à la création d'un nouveau quartier tertiaire aux abords de la gare de Périgueux ;
- Faciliter le rapprochement des acteurs de l'habitat du département.

### Les modalités de financement

**Coût de l'opération** : 13 millions d'euros - dont 7,83 millions d'euros sont couverts par un prêt PRU-ACV de la Banque des Territoires (soit 75 % du besoin d'emprunt et 58 % du montant de l'investissement).

Création d'une société dédiée au portage foncier la SCI MDH, dont le capital est actuellement réparti entre la Banque des Territoires (45 %), la Société d'Economie Mixte du Périgord (SEMIPER) à hauteur de 50 %, la Caisse d'Epargne (2,5 %) et la SEM19 (2,9 %).

Les différentes entités qui occuperont le bâtiment seront locataires des différents espaces.

### FRISE CHRONOLOGIQUE

- **Début 2019** :  
PEM : fin de la première phase de travaux
- **Février 2019** :  
Début de la phase d'aménagement du nouveau quartier
- **Juillet 2023** :  
Mise en service d'une nouvelle passerelle moderne

### CHIFFRES CLÉS

Coût de l'opération : **13 M€**

Participation de la Banque des Territoires : **7,83 M€**

### MONTAGE DU PROJET

- Prêt Renouvellement Urbain : **7,83 millions d'euros**
- Participation en fonds propres au capital de la SCI dédiée au portage foncier : **45 %**



### À retenir

- Un projet global de reconversion du quartier de gare intégrant l'aménagement d'un pôle d'échange et la création d'un quartier tertiaire
- Un projet d'immeuble tertiaire qui permet de faciliter le rapprochement des acteurs de l'habitat du département de la Dordogne

# La Loco est sur les rails

La Banque des Territoires accompagne la réhabilitation d'une ancienne halle de fret ferroviaire, à proximité de la gare de Quimperlé (29). Un tiers-lieu nommé à juste titre... la Loco.

**L**e projet consiste en la création d'un tiers-lieu qui proposera une salle de concert (jauge de 611 personnes), permettant l'organisation d'événements culturels et la production de spectacles, un centre de formation professionnelle axé sur les métiers du spectacle et de l'événementiel, un bar et un espace de coworking. L'ensemble sera logé dans une ancienne halle de fret désaffectée, à proximité immédiate de la gare de Quimperlé, dans laquelle sera reconstituée une ancienne gare, avec ses vieux trains et ses quais. Créé en 1896, le bâtiment, qui servait autrefois de lieu de stockage sur la ligne ferroviaire mar-

chande Quimperlé-Concarneau, n'est plus exploité depuis 1950.

Le chantier de la halle de fret se veut exemplaire en matière sociétale et environnementale : appel à des entreprises locales, décoration par des artistes et des jeunes en insertion et en voie de professionnalisation, rénovation énergétique du bâtiment visant la basse consommation. Pensée pour être un lieu de vie, mixant les générations et les catégories socio-professionnelles, la Loco sera un lieu de cohésion, de partage et d'inclusion sociale, qui renforcera l'attractivité du centre de Quimperlé, et, plus largement, du ter-

ritoire de Quimperlé Communauté (16 communes). Ce projet participera à la création d'emplois non délocalisables.

Engagée pour la cohésion sociale et territoriale, la Banque des Territoires soutient les projets solidaires et responsables, participant à la redynamisation d'un territoire, a fortiori par la réhabilitation d'un bâti existant. Elle accompagne celui-ci par le biais d'un prêt subordonné de 240 700 € sur une durée de 10 ans. Le différé d'amortissement de 2 ans permet à la Loco d'atteindre sa vitesse de croisière avant de commencer à rembourser son emprunt. ●



# LA PLATEFORME PRIORÉNO LOGEMENT SOCIAL désormais ouverte à tous les organismes HLM



© Adria Stock

C'est à l'automne dernier, lors du congrès HLM, qu'a officiellement été lancé le dispositif PrioRéno Logement Social, dans le prolongement de PrioRéno Bâtiments Publics dont disposaient déjà les collectivités, développé par la Banque des Territoires en partenariat avec Enedis et GRDF. Avec l'élargissement de cet outil aux bailleurs sociaux, un nouveau partenaire est logiquement venu s'ajouter : l'Union sociale pour l'habitat (USH).

Depuis, PrioRéno Logement Social a été déployé avec une douzaine d'organismes ou groupes de logement social préfigurateurs (et non des moindres : CDC Habitat, Arcade VYV, Habitat en Région, Habitat Réuni, RIVP...). Six mois

plus tard, le voici gratuitement accessible à l'ensemble des bailleurs sociaux.

PrioRéno, c'est un « service d'intelligence artificielle et d'analyse de données », accessible en ligne, permettant aux organismes de logement social de disposer d'un « ensemble d'informations leur

“ Un formidable outil de connaissance du parc et d'aide à la décision ”

permettant de disposer d'une vision globale sur leur parc ». L'objectif : « accélérer la rénovation et la décarbonation du parc résidentiel des bailleurs sociaux en facilitant leur prise de décision », résumant les partenaires dans un communiqué diffusé le 23 avril.

Ces informations vont bien au-delà des données de consommation aujourd'hui disponibles en open data : les caractéristiques techniques de leur parc, site par site, notamment issues des DPE ; également site par site, les consommations énergétiques réelles globales (électricité et gaz), site par site pour l'essentiel du parc ; les consommations énergétiques associées à chaque contrat.

Et d'autres données vont progressivement être mises à disposition : potentiel d'installation photovoltaïque, réseaux de chaleur à proximité de chaque bien, sites de production de biométhane... Mais aussi une précieuse évaluation « du coût et de l'impact des rénovations par geste ».

Tout cela permettra aux bailleurs de faciliter la mise en œuvre d'actions de sobriété énergétique, de « prioriser les chantiers présentant les plus forts gains de réduction de l'empreinte énergétique et carbone » et d'évaluer l'impact réel des rénovations énergétiques réalisées.

Le ministre en charge du logement, Guillaume Kasbarian, évoque « un formidable outil de connaissance du parc et d'aide à la décision », tandis qu'Emmanuelle Cosse, la présidente de l'USH, estime que ces données régulièrement actualisées offrent notamment « des perspectives de simplification dans l'élaboration des PSP » (plans stratégiques de patrimoine). ●

# La Poste va expérimenter des « camions-bureaux » dans les communes rurales

La Poste et la Banque des Territoires ont inauguré le 19 avril 2024 dans l’Orne, un camion itinérant qui va sillonner les communes rurales du département. Quatre autres suivront dans les prochains jours dans le Gers, le Jura, la Haute-Marne et de la Creuse. L’expérimentation va durer un an.

La Poste expérimente depuis le 19 avril 2024 une nouvelle forme de présence postale : des camions itinérants qui parcourront les communes rurales isolées. « Cinq véhicules aux couleurs de La Poste, véritables bureaux de poste itinérants, sillonneront les routes de l’Orne, du Gers, du Jura, de la Haute-Marne et de la Creuse, pour aller vers les habitants et leur apporter les services essentiels de La Poste », précise le groupe dans un communiqué. L’expérience, cofinancée par la Banque des Territoires, s’inscrit dans le cadre du plan France ruralités lancé en juin 2023 pour « répondre de manière adaptée aux besoins des territoires ruraux les plus isolés ». Elle répond à l’engagement de La Poste d’assurer un point de contact à moins de cinq kilomètres ou vingt minutes en voiture à 90% de la population.

Le premier « camion-bureau » (un « Renault Trucks Masters ») a été inauguré vendredi, à Champosoult, dans l’Orne. Il circulera dans cinq communes du mardi au samedi. Les autres seront opérationnels à compter du 23 avril. Ils s’arrêteront dans 5 à 9 communes selon les départements. Chaque arrêt devant durer entre 2 et 3 heures. Au total, pendant un an, ces camions desserviront 40 communes pour 13.000 habitants. « Leur circuit sera identique chaque semaine, afin d’instaurer un rendez-vous régulier avec la population des différentes communes. Leur parcours a été défini en concertation avec les élus locaux, en tenant compte des critères de démographie et d’éloignement d’un point de contact », précisent les deux partenaires.



Nathalie Collin et Olivier Sichel

## « DÉTECTER LES FRAGILITÉS NUMÉRIQUES »

Les bureaux itinérants apporteront un service postal classique (courrier, services aux seniors, téléphonie mobile et internet, services bancaires de La Banque postale...), mais aussi un accompagnement « France services » pour les démarches administratives auprès de dix opérateurs (CAF, Cnam, Cnav, DGFIP, ANTS, point justice, MSA, France Travail, le Chèque Energie et France Rénov’). Les postiers auront pour mission de « détecter les fragilités numériques, donner un premier niveau d’information sur le dispositif France services, et les orienter vers le France services le plus proche afin qu’ils puissent être accompagnés dans leurs démarches adminis-

tratives ». Pour ce qui est des retraits d’argent, seul le camion de la Creuse le proposera. « C’est évidemment très compliqué d’installer des distributeurs de billets dans les camions en termes de matériel et aussi de sécurité mais on a décidé de le tester quand même dans un camion, celui qui circulera dans la Creuse », a indiqué Nathalie Collin, directrice générale adjointe de La Poste, dans Ouest-France.

L’expérimentation s’inscrit dans le cadre du programme Avant-Poste France services, « un projet d’intérêt général co-construit par La Poste, la Banque des Territoires, l’ANCT [Agence nationale de la cohésion des territoires] et les préfetures concernées », précise le communiqué. ●

# Une réalisation



© Magalière Richard / Ville d'Evry-Courcouronnes

## Concevoir des services numériques au plus près des besoins des habitants à Evry-Courcouronnes (91)

📍 Une réalisation de la Direction Régionale Ile-de-France

**En lien avec la feuille de route numérique, un important chantier d'évolution de la fonction « accueil » a été engagé avec la mise en place d'une organisation en guichet à Evry-Courcouronnes.**



### Zoom

**Evry-Courcouronnes est la plus grande commune nouvelle d'Ile de France, avec ses 70.000 habitants. Particularité : plus de 43 % de la population a moins de 30 ans. Elle a donc mis en place une ambitieuse stratégie pour engager sa transition numérique. Cela prévoit ainsi la promotion de nouvelles solutions numériques, favorisant l'émergence de nouveaux usages.**

La municipalité a donc développé un projet municipal autour de deux enjeux : le renforcement de l'attractivité du territoire, et l'accompagnement de la transition numérique. Pour cela, la ville a mis en place un programme « relation usager et service à l'habitant ». La feuille de route a plusieurs objectifs : faciliter le parcours usager, développer l'offre numérique, optimiser la relation à l'usager, valoriser l'action des agents, etc.

En lien avec cette feuille de route stratégique, un important chantier d'évolution de la fonction « accueil » a été engagé avec la mise en place d'une organisation en guichet. Du point de vue des Systèmes d'Information (SI), un travail a été engagé à partir du début de l'année 2021 pour mettre à disposition des habitants un service numérique innovant : un portail facilitant l'accès à un certain nombre de services publics.

Ce portail permet de fluidifier la relation avec les usagers et faciliter l'accès aux services publics. En moyenne, 625 demandes ont été déposées chaque jour au mois de septembre 2023.

D'autres dispositifs permettent également d'accompagner les populations éloignées du numérique en favorisant l'émergence d'un dispositif de médiation numérique (conseillers numériques, bus numérique...).

### LE FINANCEMENT ET L'ACCOMPAGNEMENT DE LA BANQUE DES TERRITOIRES

Au début de l'année 2021, la Banque des Territoires a pris en charge l'intégralité du financement d'une mission de conseil visant à définir les principes d'organisation des services numériques accessibles depuis le futur portail Citoyen, pour un coût total de 58.000 euros.

Début 2022, une seconde mission a été co-financée à hauteur de 50 % par la Banque des Territoires pour définir le périmètre précis des prestations confiées au fournisseur d'un logiciel de Gestion des Relations Usagers, pour un coût total de 24.000 euros.

**À partir de la fin de l'année 2022, le logiciel de relation usager a été progressivement déployé, en 3 paliers :**

**1. Fin 2022 :** mise en ligne d'un portail permettant aux usagers d'effectuer des démarches administratives (prise de rendez-vous pour renouvellement des cartes d'identité, relais vers les services publics nationaux...) et des démarches liées à l'enfance (inscriptions aux activités périscolaires et extrascolaires, inscription et paiement de la restauration scolaire...) : 70.000 demandes ont déjà été déposées depuis novembre 2022.

### FRISE CHRONOLOGIQUE

- **Début 2019 :** PEM : fin de la première phase de travaux
- **Février 2019 :** Début de la phase d'aménagement du nouveau quartier
- **Juillet 2023 :** Mise en service d'une nouvelle passerelle moderne

### CHIFFRES CLÉS

- Coût d'hébergement annuel : **50.000 euros**
- Nombre de demandes déposées depuis novembre 2022 : **70.000**

### MONTAGE DU PROJET

- Soutien en ingénierie de la première mission : **financement pris en charge à 100 % (58.000 euros - montant total de la première mission)**
- Soutien en ingénierie de la seconde mission : **Cofinancement à hauteur de 50 % (24.000 euros - montant total de la seconde mission)**



### À retenir

- **Un projet de déploiement d'un SI Gestion de la Relation à l'Usager (GRU)**
- **Le financement total ou partiel des missions d'ingénierie**

**2. Début 2023 :** ajout d'une brique visant à gérer les demandes d'ordre social (activités pour séniors, prise de rendez-vous pour une demande de logement...) : 40.000 demandes ont été déposées depuis janvier 2023.

**3. Courant 2023 :** ajout d'une troisième brique destinée aux demandes concernant la police municipale (inscription à l'opération tranquillité vacances, accès aux arrêtés municipaux...) et les signalements d'anomalies sur l'espace public (en lien avec les services techniques de la ville).

La mise en place de ce service s'est également traduite par un déploiement simultané du Front Office (à destination des usagers) et du Back-Office (à destination des services), en veillant à interfacier le logiciel de Gestion des Relations Usagers avec les logiciels métier des services concernés. ●

# Hub des Territoires : trois années au service des projets de territoire

Le Hub des Territoires, espace d'échanges, de développement et de collaboration de la Banque des Territoires, s'apprête à fêter en juin son troisième anniversaire. Trois années d'actions, d'innovations et de partenariats fructueux au service des territoires et de leurs projets.

**D**epuis sa création, le Hub des Territoires s'est affirmé comme une véritable vitrine de l'expertise et de l'engagement de la Banque des Territoires. Il offre un espace de dialogue ouvert où se rencontrent les acteurs locaux, les porteurs de projets et les experts, pour partager et imaginer ensemble des solutions innovantes et durables.

En trois ans, le Hub a organisé plus de 260 événements, accueilli près de 18.000 participants provenant pour 60 % d'entre eux des régions. Toutes ces rencontres thématiques ont permis aux acteurs territoriaux de se former, de s'inspirer et de tisser des liens précieux.

Au-delà de sa dimension événementielle, le Hub permet l'organisation d'ateliers de travail favorisant l'intelligence collective et accueille des résidences de startup et de projets innovants, constituant ainsi un véritable écosystème d'innovation où de jeunes entreprises bénéficient d'un environnement stimulant et de collaborations enrichissantes avec les acteurs locaux.

## DES CYCLES POUR ALLER PLUS LOIN

L'année écoulée a notamment été marquée par la mise en œuvre de cycles thématiques. De la santé et du vieillissement à la transition agricole et alimentaire, en passant par la gestion des eaux, chacun de ces cycles a été l'occasion d'explorer des enjeux cruciaux pour nos territoires.

Alors que le Hub des Territoires entame une nouvelle année d'activités, il vient de débiter un cycle dédié au défi de la sobriété foncière. Cette thématique s'inscrit dans la continuité des précédents cycles, en mettant en lumière un enjeu majeur pour l'aménagement et la gestion équilibrée des territoires.

## UN CENTRE DE RESSOURCES EN LIGNE

Le Hub des Territoires est un dispositif hybride : un lieu accueillant situé à Paris pour les rencontres en présentiel, mais aussi un espace digital qui permet de participer aux événements et aux ateliers à distance et qui constitue au fil des années un véritable centre de ressources. L'ensemble des replays des événements publics y sont disponibles ainsi que des podcasts qui clôturent les cycles thématiques. Ces contenus, offrent ainsi une manière accessible et dynamique de prolonger le débat et de diffuser largement les idées et les bonnes pratiques émergentes. Une vraie valeur ajoutée.

## CONTINUER D'INNOVER

En ce troisième anniversaire, le Hub des Territoires, fort de son expérience et de son réseau, entend poursuivre sa mission avec encore plus d'ambition. En s'appuyant sur les succès passés et en consolidant les partenariats déjà établis, le Hub des Territoires continuera d'innover pour inspirer et accompagner toujours plus de réussites territoriales.

Le Hub des Territoires incarne pleinement l'ambition écosystème de la Banque des Territoires et la conviction forte que le « faire ensemble » est indispensable pour répondre aux défis actuels des territoires. À l'occasion de ce troisième anniversaire, l'équipe du Hub remercie tous les acteurs ayant contribué à concrétiser cette vocation et se dit enthousiaste à l'idée de relever les défis à venir ! ●

## LES PROCHAINS ÉVÉNEMENTS À NE PAS RATER

### 6 juin • Territorialiser les énergies renouvelables (ENR)

Comment mieux associer les collectivités et leurs citoyens au développement des énergies renouvelables ?

### 11 juin • Dessinons le territoire sportif de demain

Plus vert, plus solidaire & accessible, plus désirable... À quoi ressemblera le territoire sportif de demain ? À l'occasion du 3<sup>ème</sup> anniversaire du Hub des Territoires, entrez dans l'action et rejoignez-nous pour dessiner le futur du sport dans nos territoires.

### 25 juin • Sobriété foncière #2 - De la connaissance des sols à la maîtrise de l'usage et de la valeur

Comment la connaissance et la valeur – environnementale, économique - du sol influencent-elles les politiques d'aménagement d'un territoire ? Comment est appréhendée la valeur d'un foncier aujourd'hui ? Quelles stratégies peut-on déployer pour préserver les sols et agir sur le foncier, et dans quel but ?

### 26 juin • « One health » : quelle mise en œuvre du concept avec les Epi ?

Comment les enjeux de santé peuvent-ils irriguer l'ensemble des politiques locales et des projets urbains ? Retour sur l'exemple précurseur de Besançon, avec la mobilisation des outils d'économie mixte.

### 11 juillet • 13<sup>e</sup> atelier du réseau national des foncières de redynamisation

Le prochain atelier marquera les 3 ans du réseau national des foncières de redynamisation. L'occasion d'aborder une question prospective : dans le contexte de l'élargissement d'Action Cœur de Ville aux quartiers de gare et aux entrées de ville, comment ces secteurs peuvent-ils devenir un terrain d'intervention pour les foncières de redynamisation ? Quels sont les spécificités, les leviers et les points d'alerte à prendre en compte ?

INSCRIPTION ET PROGRAMMATION DÉTAILLÉE ICI :  
[HTTPS://WWW.BANQUEDESTERRITOIRES.FR/  
 HUB-DES-TERRITOIRES/LES-EVENEMENTS](https://www.banquedesterritoires.fr/hub-des-territoires/les-evenements)





## Localtis Mag n°9 sur l'eau

Ce numéro spécial consacré à l'eau illustre comment cette ressource qui semblait inépuisable sous nos latitudes est devenue la priorité des politiques publiques. ●

Télécharger le magazine :  
<https://www.banquedesterritoires.fr/localtis-mag-n9>



## Localtis Mag sur la mobilité n°11

Un numéro dédié à la mobilité, parce que face à aux enjeux de transformation écologique et de cohésion sociale, la transition vers une mobilité durable s'impose comme une nécessité pour tous les territoires. ●

Télécharger le magazine :  
<https://www.banquedesterritoires.fr/localtis-mag-n11>

## Sobriété dans les politiques locales de mobilité

Une étude réalisée en partenariat avec la Chaire d'Économie urbaine de l'ESSEC : un panorama des leviers d'actions des AOM locales pour la sobriété énergétique dans les mobilités, illustré d'exemples concrets. ●

Télécharger l'étude :  
<https://www.banquedesterritoires.fr/sobriete-dans-les-politiques-locales-de-mobilite>



## Décryptages Bilan du dispositif de cofinancement des managers de commerce

Retour sur l'une des mesures phares du Plan de Relance pour le Commerce : la Banque des Territoires a mobilisé ses ressources pour apporter un soutien d'urgence aux collectivités fortement impactées par la crise sanitaire de 2020. ●

Télécharger l'étude :  
<https://www.banquedesterritoires.fr/bilan-du-dispositif-de-cofinancement-des-managers-de-commerce>

## Les essentiels Le pilotage du risque dans les EPL

Réalisée avec l'Association des directrices et directeurs d'Entreprises Publiques Locales (ADEPL), première publication d'une série de supports pédagogiques – « Les essentiels » sur une notion centrale mais protéiforme : le pilotage du risque. ●

Télécharger l'étude :  
<https://www.banquedesterritoires.fr/les-essentiels-le-pilotage-du-risque-dans-les-EPL>



DÉCOUVREZ LES PUBLICATIONS DE LA BANQUE DES TERRITOIRES  
[HTTPS://WWW.BANQUEDESTERRITOIRES.FR/CENTRE-DE-RESSOURCES](https://www.banquedesterritoires.fr/CENTRE-DE-RESSOURCES)



## VOS CONTACTS BANQUE DES TERRITOIRES

### ANTILLES GUYANE

**Directeur régional** • Loïc ROLLAND • 05 90 21 18 70

• Guadeloupe	Hubert DELROISE	06 45 49 03 95
• Guyane	Christian MOUTTON	07 85 35 80 14
• Martinique	Roland PICOT	06 73 66 96 89

### AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

**Directrice régionale** • Barbara FALK • 04 72 11 49 29

• Ain Rhône	Mireille FAIDUTTI	06 75 62 60 30
• Drôme Ardèche	Hubert ROCHE	06 30 70 40 35
• Isère Savoie Haute-Savoie	Corinne STEINBRECHER	06 75 62 60 28
• Loire Haute-Loire	Roselyne CANTAREL	06 07 79 32 60
• Lyon Métropole	Olivier MOREL	06 75 62 60 26
• Puy-de-Dôme Allier Cantal	Ludovic MERCIER	06 88 74 96 05
• Région-Cohésion sociale-Programmes	Erik BULCKAERT	06 08 97 29 35

### BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

**Directeur régional** • Mathieu AUFAUVRE • 03 80 40 09 60

• Bourgogne Nord	Sophie DIEMUNSCH	06 79 48 22 05
• Bourgogne Sud	Cédric AYMONIER	06 86 44 54 77
• Franche-Comté Nord	Patrick MARTIN	06 30 41 17 97
• Franche-Comté Sud	François LAIGNEAU	06 80 63 98 49

### BRETAGNE

**Directeur régional** • Rémi HEURLIN • 02 23 35 55 00

• Côtes-d'Armor	Vincent FOURNIER	06 73 37 27 06
• Finistère	Mathilde LETERRIER	06 32 06 74 46
• Ille-et-Vilaine	Elodie FREFIELD	06 07 47 92 99
• Morbihan	Philippe BESSON	06 81 40 25 28

### CENTRE-VAL DE LOIRE

**Directrice régionale** • Sophie FERRACCI • 02 38 79 18 01

• Indre-et-Loire Indre Loir-et-Cher	Sylvie MOSNIER	06 86 26 50 37
• Loiret Eure-et-Loir Cher	Jean-Marie GUILLIEN	06 08 17 03 30

### CORSE

**Directeur régional** • Fabien DUCASSE • 04 95 10 40 03

• Corse du Sud	Pierre-Alexis CASTEL	06 81 87 77 59
• Haute-Corse	Matthieu GANZENMULLER	06 33 91 76 19

### GRAND EST

**Directrice régionale** • Magali DEBATTE • 03 88 52 45 30

• Aube Haute-Marne Meuse	Vanessa CORDOBA	06 87 94 53 26
• Bas-Rhin Haut-Rhin	Isabelle HALB-SIENER	06 80 45 36 88
• Eurométropole de Strasbourg	Alexandre SCHNELL	06 08 70 81 89
• Marne Ardennes	Sophie HARDOUIN	06 72 63 96 33
• Meurthe-et-Moselle Vosges	Véronique BEC	06 13 41 57 89
• Moselle	Cyril MANGIN	06 11 84 25 39

### HAUTS-DE-FRANCE

**Directeur régional** • Olivier CAMAU • 03 20 14 19 61

• Aisne Somme	Ghislaine SEJOURNE	06 77 55 40 74
• Métropole européenne de Lille	Marc LEVERT	06 88 23 40 76
• Nord (hors métropole)	Marie-Claude LOUEMBE	06 84 64 40 53
• Oise	Anne-Laure CATTIN	06 37 08 04 32
• Pas-de-Calais	Sandrine BONNOT	06 73 68 99 92

## VOS CONTACTS BANQUE DES TERRITOIRES

### ÎLE-DE-FRANCE

**Directeur régional** • Richard CURNIER • 01 49 55 68 10

• Grands comptes	Yann LE LAUSQUE	06 77 29 02 03
• Paris	Bérénice BOUCULAT	06 88 24 30 62
• Essonne	Benoît LEGER	06 72 48 01 90
• Seine-Saint-Denis Val d'Oise	Ivan CHETAÏLLE	06 75 62 60 31
• Seine-et-Marne Val-de-Marne	Anne MCQUEEN	06 08 87 18 21
• Yvelines Hauts-de-Seine	Grégoire CHARBAUT	06 15 69 82 08

### NORMANDIE

**Directeur régional** • Frédéric NOËL • 02 35 15 65 20

• Calvados	Céline CHAMPEYROL BUGE	06 08 28 62 88
• Manche Orne	Oumarou ISSAKA HAMIDOU	06 71 29 51 58
• Seine-Maritime Eure	Xavier RUAULT	07 88 37 09 95

### NOUVELLE-AQUITAINE

**Directrice régionale** • Annabelle VIOLLET • 05 56 00 01 86

• Bordeaux Métropole	Arnaud BEYSSEN	06 33 16 49 57
• Charente Dordogne	Zili FU	06 74 61 56 66
• Charente-Maritime	Bruno CHAPTAL DE CHANTELOUP	06 86 38 89 73
• Corrèze Creuse Haute-Vienne	Nicolas JOYEUX	06 77 93 42 51
• Deux-Sèvres Vienne	Fabien MAILLET	06 78 27 81 82
• Gironde Landes Lot-et-Garonne	Jean-Paul TERREN	06 74 44 51 82
• Pyrénées-Atlantiques	Delphine BELLEGARDE-RIEU	06 47 46 74 63
• Grands comptes régionaux et innovation	Adil TAOUFIK	06 07 36 00 15

### OCCITANIE

**Directeur régional** • Patrick MARTINEZ • 05 62 73 61 32

• Aude Pyrénées-Orientales	Vincent NICLAS	07 88 05 60 25
• Aveyron Lot Tarn	Jean-Marc BOU	06 80 81 01 95
• Gers Hautes-Pyrénées Tarn-et-Garonne	Pierre COLOMBET	07 86 22 89 86
• Ariège - Haute-Garonne	Olivier LIVROZET	06 72 93 41 19
• Gard Lozère	Christine PUJOL NOEL	06 31 29 58 23
• Hérault	Jean-Jacques HALADJIAN	06 38 61 96 56

### PACIFIQUE

**Directrice régionale** • Hervé TONNAIRE • 01 58 50 78 75

• Nouvelle-Calédonie Wallis-et-Futuna	Vincent BOURSIER	06 33 95 70 09
• Polynésie Française	Joris BEN SAFI	07 87 60 62 39

### PAYS-DE-LOIRE

**Directeur régional** • Philippe JUSSERAND • 02 41 20 23 84

• Loire-Atlantique	Claire-Anne DAVID-LECOURT	06 08 68 33 91
• Maine-et-Loire	Olivier BOURHIS	06 86 43 44 32
• Sarthe Mayenne	Olivier VARIOT	06 80 15 19 97
• Vendée	Frédéric VOLLE	06 33 95 01 38

### PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR

**Directeur régional** • Alexis ROUQUE • 04 91 39 59 01

• Alpin Rhodanien	Christian CARIOU	06 07 47 12 84
• Côte d'Azur	Georges FAIVRE	06 70 91 35 45
• Méditerranée	David DE ARAUJO	06 73 93 81 63
• Métropole Bouches-du-Rhône	Boubakeur AIBOUT	06 89 22 94 93

### RÉUNION OCÉAN INDIEN

**Directeur régional** • Nicolas BLANC • 02 62 90 03 01

• Mayotte	Philippe GRID LEDONNE	06 30 70 73 78
-----------	-----------------------	----------------

**FLASHEZ POUR NE RIEN MANQUER  
DE L'ACTUALITÉ DES COLLECTIVITÉS ET DES TERRITOIRES.**



**ABONNEZ-VOUS À LA NEWSLETTER**  
[www.banquedesterritoires.fr/edition-localtis](http://www.banquedesterritoires.fr/edition-localtis)

Localtis est un quotidien d'information en ligne dédié aux collectivités territoriales et à leurs partenaires. Chaque jour, une douzaine d'articles rédigés par une équipe de journalistes spécialisés : veille juridique, annonces gouvernementales, débats, prospective... Une information factuelle et des éléments d'analyse. Une newsletter chaque matin dans votre boîte mail pour ne manquer aucune info.



**BANQUE des  
TERRITOIRES**

